



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} février 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 146 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies

Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations	4
I. État des activités de maintien de la paix	6
II. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	10
III. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et nouvelles initiatives proposées.	21
A. Établissement et agencement des budgets.	21
B. Soutien logistique	23
C. Formation, instruction et entraînement	29
D. Déontologie et discipline	30
IV. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	34
V. État du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2009.	44

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 25 mars 2010.



VI.	Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées.	44
A.	Gestion du matériel appartenant aux contingents.	44
B.	Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées.	45
VII.	Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.	46
VIII.	Décision que l'Assemblée est appelée à prendre.	48
Annexes		
I.	Décisions et demandes énoncées dans la résolution 61/276 de l'Assemblée générale concernant les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : questions intersectorielles.	49
II.	Définition des termes se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines.	51

Résumé

Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre un aperçu général des aspects financiers et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouvera un tableau récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et des projets de budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Sont également actualisées les informations communiquées suite aux dispositions de la résolution 61/276 de l'Assemblée ainsi que les mesures en matière de gestion que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions se proposent d'appliquer pour 2010/11. Le présent rapport renferme de plus des chapitres concernant l'état du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, la gestion du matériel appartenant aux contingents, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées, ainsi que l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.

Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, le montant total des dépenses s'est chiffré à 7 098 100 000 dollars, alors que le montant approuvé s'établissait à 7 302 200 000 dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Exécution du budget

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>1^{er} juillet 2008-30 juin 2009</i>		<i>Variation</i>	
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Missions	6 974,0	6 781,8	192,2	2,8
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ^a	45,8	44,3	1,5	3,1
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^a	282,4	272,0	10,4	3,7
Total partiel	7 302,2	7 098,1	204,1	2,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	7,8	8,8	(1,0)	(12,6)
Total	7 310,0	7 106,9	203,1	2,8

^a Le montant alloué se fonde sur les ressources approuvées pour les opérations de maintien de la paix.

Les prévisions de dépenses pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont estimées à 8 361 900 000 dollars, contre un montant approuvé de 7 859 700 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme il est indiqué ci-dessous.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BANUGBIS	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BINUB	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
BINUCSIL	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
BANUGBIS	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BONUCA	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CMNC	Commission mixte Cameroun-Nigéria
EUFOR	Force de maintien de la paix de l'Union européenne
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINUNEP	Mission des Nations Unies au Népal
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MONUC	Mission de l'ONU en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi

ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOWA	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
UNPOS	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie
UNSCO	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

I. État des activités de maintien de la paix

1. Le Département des opérations du maintien de la paix dirige et administre 15 opérations de maintien de la paix pour lesquelles il donne des conseils et définit une orientation stratégique; et il prête de plus son appui à l'AMISOM. Il est à noter que l'UNMOGIP et l'ONUST sont financés au titre du budget-programme de l'exercice biennal. De son côté, le Département de l'appui aux missions est chargé de prêter un appui intégré aux opérations pour ce qui a trait aux ressources humaines, aux questions financières et budgétaires, à la logistique, aux services informatiques et de communication, à la déontologie et la discipline, ainsi qu'à d'autres questions d'administration ou de gestion. Ces deux départements apportent leur appui à l'effectif autorisé, tant pour ce qui est des militaires (2 325 observateurs militaires – y compris ceux de l'UNMOGIP et de l'ONUST – et 95 638 soldats) que des membres de la police (8 099 agents de la Police des Nations Unies et 8 485 membres des forces de police constituées), que du personnel civil (26 391 personnes) de ces 16 opérations. De plus, le Département de l'appui aux missions prête appui à 15 missions politiques spéciales qui se déroulent sur le terrain et sont administrées par le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix. Sous la direction stratégique du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi fait office, au plan mondial, de centre d'appui aux opérations. Enfin, le Département de l'appui aux missions assure le soutien logistique de l'AMISOM conformément aux résolutions du Conseil de sécurité en la matière.

2. La prestation, au niveau mondial, d'un appui rapide et de qualité est toujours aussi complexe. En collaboration étroite avec les États Membres, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont lancé l'initiative Horizons nouveaux en vue d'établir les priorités à venir en matière d'opérations de maintien de la paix. C'est ainsi que quatre priorités ont été dégagées en vue d'améliorer l'efficacité de ces opérations : a) donner des directives touchant les aspects critiques, tels que la protection des civils, la conception rigoureuse des opérations et les activités en matière de maintien de la paix; b) mobiliser et développer les capacités nécessaires à l'optimisation des opérations sur le terrain (logistique, personnel en uniforme et personnel civil, formation, instruction et entraînement, et partenariat avec les organisations régionales); c) adapter le système d'appui de l'ONU pour en assurer l'efficacité et permettre un emploi optimal des ressources (voir le rapport du Secrétaire général sur la stratégie mondiale d'appui aux missions, publié sous la cote A/64/633); d) mieux planifier, gérer et superviser les opérations de maintien de la paix (étouffer les services du Siège, mener des consultations avec les pays fournissant des contingents et des unités de police, et veiller à la déontologie et la discipline).

3. Les priorités du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions pour l'exercice 2010/11 sont les suivantes : a) consolider, sur les plans stratégique et opérationnel, la direction, la planification, la gestion et la phase de transition des opérations de maintien de la paix; b) veiller à ce que le Secrétariat, les États Membres et les autres parties prenantes aient une même vision de l'orientation à venir des opérations en général et de chaque opération en particulier; c) prêter un appui efficace et performant tout en mettant au point un cadre stratégique visant à améliorer l'exécution des services destinés aux opérations. Pour réaliser ces objectifs, les deux départements entendent

essentiellement aller de l'avant dans la réalisation des priorités de l'initiative Horizons nouveaux et dans l'exécution de la stratégie mondiale d'appui aux missions, telle qu'elle aura été approuvée par l'Assemblée générale.

4. Sachant qu'il faudra satisfaire la demande toujours plus élevée en matière d'opérations de maintien de la paix, entreprises importantes et complexes qui exigeront des moyens financiers et de gestion considérables, le Département de l'appui aux missions donne la priorité à l'élaboration d'un cadre stratégique qui permettra d'une part de fournir des services efficaces et performants à ces opérations et, de l'autre, de consolider la gestion des ressources et l'obligation de rendre compte de leur emploi.

5. Le règlement des problèmes qui ne cessent de se poser sur le terrain exige une démarche professionnelle et intégrée permettant de s'adapter à des conditions très diverses, à des mandats différents et aux diverses phases des missions. Ainsi, bien que des progrès aient été obtenus, la MINUAD est toujours aux prises avec les gros problèmes que posent les conditions matérielles sur le terrain, la lenteur des systèmes logistiques et des voies de communication et l'étendue de la zone couverte. De même, la MINURCAT couvre deux pays enclavés – la République centrafricaine et le Tchad – ce qui exige l'établissement de longues voies d'approvisionnement à partir du Cameroun et de la Jamahiriya arabe libyenne, dans des conditions de sécurité incertaines. Il est donc particulièrement important, pour l'exercice 2010/11, de mettre en place des infrastructures et des équipements appropriés. On notera également, par exemple, que, compte tenu de l'étendue du territoire couvert et de l'absence de routes dans l'est de la République démocratique du Congo, la MONUC est fortement tributaire des transports aériens pour les mouvements militaires et civils ainsi que pour le fret.

6. La coordination avec les organisations régionales et les autorités nationales est l'un des grands problèmes qui se posent en matière d'appui de l'ONU aux opérations. Ainsi, le transfert de pouvoirs de l'EUFOR à la MINURCAT n'a pu se faire que par le biais d'arrangements juridiques, opérationnels et transitoires régissant l'emploi et le déploiement des moyens, le transfert du commandement des contingents, et la prestation de services d'appui à un effectif plus important. Pour l'appui au Détachement intégré de sécurité, la Mission a dû mettre en place 6 commandements opérationnels et 13 postes de police, et elle administre directement le soutien logistique supplémentaire financé au titre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Au Darfour, le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour exerce son autorité générale sur la MINUAD, il supervise l'exécution de son mandat et il assume la responsabilité de sa gestion et de son fonctionnement. Pour cette opération, il a fallu établir un dispositif de coordination tripartite, qui comprend des représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de l'ONU. En République démocratique du Congo, la MONUC prête appui aux FARDC pour ce qui est des opérations conjointes, de l'instruction, du soutien logistique et de l'approvisionnement, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité. Par ailleurs, le Département de l'appui aux missions prête appui à l'opération en Somalie, autorisée par l'ONU et menée par l'Union africaine, en vertu d'un arrangement qui est le premier en son genre conclu avec l'Union.

7. La stratégie mondiale d'appui aux missions vise à refondre, au cours des cinq années à venir, la prestation de services à ces dernières, en vue d'en améliorer la

rapidité et la qualité. Elle fait une large part à l'amélioration des conditions de vie et de sécurité des personnels, l'accentuation des responsabilités en matière de gestion des ressources, et la réalisation de gains d'efficacité et d'économies d'échelle. Elle contribuera en outre aux activités de renforcement des capacités locales et régionales et à la réduction de l'impact des opérations sur l'environnement local.

8. Dans son rapport sur la stratégie, le Secrétaire général formule plusieurs propositions concrètes, qui concernent notamment : a) la création d'un centre mondial et de centres régionaux de services; b) la consolidation des cadres de gestion des ressources; c) l'optimisation du déploiement des moyens civils. Comme l'Assemblée générale l'en avait prié, le Secrétaire général présente dans ce rapport une analyse coûts-avantages; il y expose de plus le cadre de gestion opérationnelle et le plan d'application de la stratégie sur les cinq années à venir.

9. Le rapport sur la stratégie mondiale d'appui aux missions comportant une étude approfondie des mesures connexes en matière de gestion, le présent aperçu général est axé sur les aspects financiers des opérations de maintien de la paix : exécution des budgets de l'exercice 2008/09 et aperçu des aspects financiers des projets de budgets pour l'exercice 2010/11. On y trouvera également des renseignements actualisés sur le soutien logistique, la formation, l'instruction et l'entraînement, la déontologie et la discipline, l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, la gestion du matériel appartenant aux contingents, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées, ainsi que sur l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.

10. Le tableau 1 ci-dessous fait apparaître les tendances en matière d'opérations de maintien de la paix pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2011.

Tableau 1

Ampleur des missions de maintien de la paix, des missions politiques et missions de consolidation de la paix, et personnel civil d'appui aux missions^d

<i>Mission/composante</i>	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>	<i>2006/07</i>	<i>2007/08</i>	<i>2008/09</i>	<i>2009/10^b</i>	<i>2010/11^c</i>
A. Missions de maintien de la paix							
Missions en cours ^d	15	17	16	17	17	16	16
Missions achevées	–	2	1	–	1	1	–
Pays fournissant des militaires et du personnel de police	105	109	114	119	120	120	120
Contingents	58 838	63 099	72 628	76 752	77 571	95 921	95 638
Observateurs militaires ^d	2 155	2 683	2 645	2 921	2 921	2 462	2 325
Police des Nations Unies	5 043	4 814	5 467	7 120	7 713	8 225	8 099
Personnel des Nations Unies dans les unités de police constituées	1 715	2 625	3 997	4 308	4 405	7 005	8 485
Personnel civil (missions) ^{d,e}	12 236	13 225	18 921	18 013	19 490	26 927	26 391
Budget du maintien de la paix ^f (milliards de dollars É.-U.)	4,2	4,8	5,0	6,3	7,1	7,9	8,4
B. Missions politiques et missions de consolidation de la paix							
Missions en cours ^g	15	16	17	17	17	16	15
Militaires et personnel de police	35	265	289	404	400	458	379

Mission/composante	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10 ^b	2010/11 ^c
Personnel civil (missions) ^h	1 571	2 393	2 924	3 569	3 500	4 278	5 260
Budget ⁱ (millions de dollars É.-U.)	92,1	156,7	357,4	448,6	433,4	454,9	582,0
C. Personnel civil d'appui aux missions ^j	959	1 095	1 097	1 421	1 678	1 760	2 016
Budget (millions de dollars É.-U.)	158,6	187,0	233,8	280,5	333,5	390,1	463,2

^a Les chiffres se rapportant aux contingents, au personnel de police et au personnel civil correspondent à l'effectif le plus élevé atteint pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2009, au plafond approuvé pour 2009/10 et à l'effectif prévu pour 2010/11. Ils annulent et remplacent les chiffres communiqués dans le document A/63/696.

^b Eu égard au mandat actuel des missions en cours.

^c Il s'agit d'estimations préliminaires en attendant qu'aient été arrêtés les projets de budget pour l'exercice 2010/11.

^d Y compris l'UNMOGIP et l'ONUST, mais à l'exclusion de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

^e Personnel recruté sur les plans international et national, et Volontaires des Nations Unies; effectif le plus élevé atteint pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2009, effectif approuvé pour l'exercice 2009/10 et effectif prévu pour l'exercice 2010/11, y compris les postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^f Comprend les budgets annuels de l'ensemble des missions de la paix, le compte d'appui et le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies, mais pas le budget de l'UNMOGIP ni celui de l'ONUST.

^g Missions politiques spéciales recevant un appui du Département de l'appui aux missions, à savoir le BANUGBIS, le BINUB, le BINUCSIL, le BONUCA, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général à Chypre, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, la CMNC, le Comité des personnes disparues à Chypre, la MANUA, la MANUI, la MINUNEP, l'UNPOS et l'UNSCO.

^h Les données correspondent aux années civiles 2004 à 2010. Les données récapitulatives se rapportant aux exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2009 correspondent à l'effectif le plus élevé; celles pour 2009/10 correspondent à l'effectif approuvé et celles pour 2010/11 correspondent à l'effectif prévu, y compris l'ensemble des missions politiques spéciales recevant un appui du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

ⁱ Les données correspondent aux années civiles 2004 à 2010 et se fondent sur les projets de budgets, y compris l'ensemble des missions politiques spéciales recevant un appui du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

^j Pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2010, les chiffres correspondent au nombre de postes autorisés financés par le compte d'appui, le budget ordinaire (Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions) et le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

11. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 aux fins du financement de 13 opérations de maintien de la paix, de l'appui logistique à l'AMISOM, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et du compte d'appui se chiffrent à 8 361 900 dollars, en augmentation de 502,2 millions de dollars (soit 6,4 %) par rapport au budget approuvé de l'exercice 2009/10.

12. Il est prévu, pour l'exercice 2010/11, d'augmenter les effectifs des contingents ainsi que des unités de Police des Nations Unies et des unités de police constituées. Pour la MINUAD, on prévoit le déploiement ou l'entrée en opération, d'ici la mi-2010, d'effectifs militaires et de police plus nombreux. En ce qui concerne la MONUC, le déploiement, autorisé à titre temporaire par la résolution 1843 (2008) du Conseil de sécurité, d'effectifs supplémentaires des contingents et des unités de police constituées (3 085 personnes) sera achevé avant le 30 juin 2010. Le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM prévoit que les effectifs supplémentaires (8 000 personnes) autorisés pour l'AMISOM seront déployés plus rapidement d'ici au 30 juin 2010. Les taux de déploiement pour ces opérations s'étant accrus de telle sorte que près de la totalité des effectifs autorisés sont désormais déployés, les prévisions budgétaires pour l'exercice 2010/11 relatives à l'ensemble des dépenses se rapportant aux composantes militaire et de police ont augmenté en conséquence,

alors même que les effectifs autorisés ont diminué de 2 032 du fait de la réduction de ceux de la MINUL.

II. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

13. Comme il est indiqué au tableau 2 ci-après, le budget total approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, y compris pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui, s'établissait à 7,3 milliards de dollars. Les dépenses correspondantes se sont chiffrées à 7,1 milliards de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 200 millions de dollars.

Tableau 2

Exécution des budgets de l'exercice 2008/09

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Composante maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
FINUL	650 755,6	575 536,2	75 219,4	11,6
FNUOD	45 726,0	45 711,8	14,2	0,0
MINUAD	1 499 710,0	1 491 279,2	8 430,8	0,6
MINUEE	37 016,4	31 005,0	6 011,4	16,2
MINUK	198 012,0	168 523,3	29 488,7	14,9
MINUL	603 708,0	593 468,9	10 239,1	1,7
MINURCAT	440 795,5	424 073,0	16 722,5	3,8
MINURSO	45 600,8	45 060,8	540,0	1,2
MINUS	876 893,7	860 488,1	16 405,6	1,9
MINUSTAH	574 916,5	574 401,7	514,8	0,1
MINUT	172 842,0	172 814,5	27,5	0,0
MONUC	1 187 676,4	1 163 341,8	24 334,6	2,0
MONUG	34 484,2	33 982,2	502,0	1,5
ONUCI	475 402,6	475 373,3	29,3	0,0
UNFICYP	54 851,1	54 728,0	123,1	0,2
Appui à l'AMISOM	75 641,9	72 042,8	3 599,1	4,8
Total partiel, missions	6 974 032,7	6 781 830,6	192 202,1	2,8
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	45 769,0	44 336,7	1 432,3	3,1
Compte d'appui	282 401,9	271 963,6	10 438,3	3,7
Total partiel	7 302 203,6	7 098 130,9	204 073,7	2,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	7 799,8	8 779,5	(979,7)	(12,6)
Total	7 310 003,4	7 106 910,4	203 093,0	2,8

14. Le taux global d'exécution des budgets de l'exercice 2008/09 s'est élevé à 97,2 %, contre 92,7 % pour l'exercice 2007/08. Trois missions – la FNUOD, la MINUT et l'ONUCI – ont intégralement exécuté leur budget. Le taux d'exécution de 10 opérations – la FINUL, la MINUAD, la MINUL, la MINURCAT, la MINUS, la MINUSTAH, la MINUT, la MONUC, la MONUG et l'ONUCI – s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent; par contre, pour trois autres – la MINUEE, la MINUK et l'UNFICYP – ainsi que pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui, il a régressé. Pour la MINURSO, il est demeuré inchangé.

15. Globalement, les principaux facteurs qui ont influé sur l'exécution des budgets de l'exercice 2008/09 ont trait aux fait que des dépenses inférieures aux prévisions ont été enregistrées au titre : a) des transports aériens (115,1 millions de dollars), notamment en ce qui concerne la MONUC et la MINUAD, cette diminution s'expliquant essentiellement par le non-déploiement, ou le déploiement tardif des appareils; b) des contingents (66,4 millions de dollars), cette baisse concernant essentiellement la FINUL et la MINUAD (déploiement tardif des contingents), ainsi que la MINUL (retrait plus rapide que prévu des contingents); c) de la police civile (40,7 millions de dollars), ce qui est imputable essentiellement à la MINUAD, (déploiement tardif des membres de la police civile), et à la MINUK (reconfiguration et réduction des effectifs); d) des communications (25,4 millions de dollars), essentiellement en ce qui concerne la FINUL, la MINUAD, la MINUL, la MINUT et l'ONUCI; e) des transports maritimes ou fluviaux (22,9 millions de dollars), concernant essentiellement la FINUL, ce qui s'explique par le déploiement, pour une période plus courte, d'un nombre de navires inférieur à ce qui avait été prévu.

16. Les principaux facteurs qui ont influé sur l'exécution des budgets au niveau des missions sont exposés dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3
Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution des budgets

Composante maintien de la paix Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution des budgets

FINUL	Le taux d'exécution, soit 88,4 % (contre 82,9 % en 2007/08) s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> a) Le déploiement tardif de contingents, de sorte que le taux moyen de vacance de poste (17 %) a été supérieur au taux prévu dans le budget (8 %); b) Le déploiement en nombre inférieur aux prévisions de navires (10 au lieu de 12) et d'hélicoptères (5 au lieu de 7), et ce pour des périodes plus courtes que prévu.
FNUOD	Le taux d'exécution, soit 100 % (contre 106,3 % en 2007/08), s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions au titre : <ul style="list-style-type: none"> a) De l'érection de murs d'enceinte autour des camps et des postes; b) Des services d'entretien et des fournitures, les travaux de réparation continuant d'être externalisés;

c) De l'achat de matériel d'observation, du fait de la lenteur des opérations d'achat.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre des traitements des personnels recrutés sur les plans international et national, du fait de la révision des barèmes des traitements.

MINUAD

Le taux d'exécution, soit 99,4 % (contre 82,8 % en 2007/08) s'explique par :

a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des contingents et de la police; en effet, les effectifs prévus n'ont pas tous été déployés, la relève a été moins importante et les dépenses liées aux rations ont diminué;

b) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des transports terrestres et aériens, ce qui est imputable au déploiement tardif de personnel, de matériel et d'aéronefs.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu; en effet :

a) La prime de risque versée au personnel civil a été revue à la hausse en raison de l'application de la phase IV du plan de sécurité, de même que l'indemnité de subsistance (missions) du fait de la pénurie de logements mis à disposition par la Mission;

b) Les dépenses au titre des travaux de construction ont augmenté;

c) Les dépenses de fret aérien ont augmenté car il a fallu faire parvenir directement à la Mission du matériel en souffrance.

MINUEE

Le taux d'exécution, soit 83,8 % (contre 93,5 % en 2007/08), s'explique par :

a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre du démantèlement des bases d'opérations et installations des Nations Unies ainsi que de l'assainissement de ces sites; ceci s'est accompagné de travaux de réparation peu importants mais devant être effectués avant la remise des sites aux autorités compétentes;

b) Un nombre d'heures de vol (avions et hélicoptères) inférieur aux prévisions, s'accompagnant d'une réduction en conséquence des dépenses liées au carburant aviation, aux redevances d'atterrissage et aux services au sol; ceci s'explique par le fait que les vols entre les bureaux de la Mission à Addis-Abeba et ceux situés à Asmara doivent être approuvés par les autorités locales au cas par cas;

c) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre du fret et des coûts connexes; en effet, une bonne partie des biens de la Mission, au lieu d'être envoyée comme prévu à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, a été soit transférée à d'autres opérations de maintien de la paix en Afrique, soit donnée à l'Union africaine.

MINUK

Le taux d'exécution, soit 85,1 % (contre 100 % en 2007/08), s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions au titre :

a) De la Police des Nations Unies, des unités de police constituées, et des personnels recrutés sur les plans international et national, du fait de la reconfiguration de la Mission et de la diminution de ses effectifs;

b) Des installations et infrastructures, en particulier pour ce qui est des services d'entretien et des carburants, du fait de la reconfiguration de la Mission et de la diminution de ses effectifs;

c) Des transports aériens, en raison de l'arrêt des opérations aériennes à compter de juin 2007;

d) Du matériel et des services de communication, du fait de la reconfiguration de la Mission et de la diminution de ses effectifs.

Le solde inutilisé a été en partie amenuisé par les éléments ci-après :

a) Le versement d'indemnités de licenciement au personnel recruté sur les plans international et national;

b) Les provisions liées à la location de locaux, en attendant les résultats de l'examen de la situation relative aux locaux de la Mission appartenant à des entreprises collectives ou privées.

MINUL

Le taux d'exécution, soit 98,3 % (contre 94,4 % en 2007/08), s'explique par :

a) Des dépenses inférieures aux prévisions concernant les remboursements dus aux États qui fournissent des contingents pour le matériel leur appartenant et pour le soutien logistique autonome, en raison du retrait plus rapide que prévu des personnels militaires, ceci s'ajoutant au fait que certains de ces pays ne disposaient pas de tout le matériel de communication nécessaire au soutien logistique autonome;

b) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des autres frais de transport et dépenses connexes, le nombre des envois à destination d'autres missions ayant été moindre que prévu.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par les éléments ci-après :

a) Le retrait plus lent que prévu des membres de la Police des Nations Unies, conjugué à la hausse des taux applicables de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} juillet 2008;

b) Des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu; en effet, les contrats d'engagement de durée limitée de 64 fonctionnaires ayant été transformés en engagements de durée déterminée, ces personnes ont désormais droit à l'indemnité pour charges de famille, à l'indemnité pour frais d'études ainsi qu'au paiement des voyages au titre des visites familiales et du congé dans les foyers; à cela s'ajoute l'augmentation du traitement de base net et des dépenses de personnel à compter du 1^{er} janvier 2009;

c) Des dépenses plus élevées que prévu au titre du remplacement du matériel obsolète (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, serveurs, commutateurs de réseau ne répondant plus aux normes) et des pièces détachées et fournitures du fait de l'achat d'une plus grande quantité de consommables, les imprimantes réseau ayant été livrées avec retard.

MINURCAT

Le taux d'exécution, soit 96,2 % (contre 90,5 % en 2007/08) s'explique par :

Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des installations et infrastructures; en effet :

a) En ce qui concerne les services de construction, une lettre d'attribution n'a pas pu être signée avec l'entreprise censée construire des cantonnements; l'atelier de mécanique dont il était prévu d'équiper l'aérodrome d'Abéché n'a pas été construit, les négociations sur le choix d'un autre terrain à bâtir n'ayant pas abouti à temps;

b) Les levés géotechniques prévus n'ont pas été réalisés, aucun des soumissionnaires n'ayant fait une offre conforme au cahier des charges; de plus, il a été décidé d'utiliser des modules préfabriqués au lieu de construire en dur;

c) En ce qui concerne les services d'entretien, l'entreprise avec laquelle un marché a été conclu n'a pas entamé dans les délais prévus les services requis de réparation et d'entretien relatifs au nettoyage et à la blanchisserie, à la désinfection, à l'entretien des périmètres, à l'enlèvement des ordures, à la protection contre l'incendie, à l'entretien des camps, à l'évacuation des matières dangereuses et à l'entretien des extincteurs.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par :

a) La forte hausse de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} juin 2008;

b) Les hausse des dépenses au titre des rations, la Mission ayant dû recourir au fournisseur de l'EUFOR, dont les tarifs sont plus élevés.

MINURSO

Le taux d'exécution, soit 98,8 % (inchangé par rapport à l'exercice 2007/08) s'explique par :

a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre des installations et infrastructures;

b) Les économies réalisées au titre de la location et de l'exploitation de trois avions résultant du nombre inférieur aux prévisions des heures de vol et, par conséquent, du carburant aviation et des services de navigation aérienne; des dépenses inférieures aux prévisions du fait que le système de pointage et de poursuite devant être administré au quartier général n'a pas été mis en service;

c) L'engagement de dépenses moindres au titre de l'indemnité de subsistance des équipages, étant donné le nombre moins élevé que prévu des vols hors de la zone de la Mission;

d) Le remboursement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des frais liés aux vols réalisés à l'appui du programme relatif aux mesures de confiance.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par :

a) Les relèvements successifs du taux de l'indemnité de subsistance (missions), au 1^{er} juillet et au 1^{er} octobre 2008, qui ont eu des répercussions sur les ressources nécessaires au titre des observateurs militaires, des membres de la Police des Nations Unies, du personnel fourni par des gouvernements et du personnel recruté au niveau international;

b) L'augmentation des dépenses de personnel relatives au personnel recruté sur le plan international en raison d'un renouvellement plus rapide que prévu des effectifs.

MINUS

Le taux d'exécution, soit 98,1 % (contre 96,9 % en 2007/08), s'explique par :

a) La réduction effective des personnels militaire et de police ainsi que du personnel fourni par les gouvernements;

b) Les retards enregistrés dans la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration au cours de la seconde moitié de l'exercice 2008/09;

c) La non-exécution, en raison de leur coût élevé, des travaux de construction relatifs aux aires de trafic de l'aérodrome de Juba, aux améliorations en matière de sécurité et à la mise en place de 19 bases d'opérations.

Le solde inutilisé a été en partie amenuisé par la hausse des traitements du personnel recruté sur les plans international et national à compter du 1^{er} janvier 2009, ainsi que par celle de la prime de risque.

MINUSTAH

Le taux d'exécution, soit 99,9 % (contre 99,8 % en 2007/08), s'explique par :

- a) Un effectif moyen et un taux de rotation inférieurs aux prévisions s'agissant de la Police des Nations Unies;
- b) La non-exécution des services externalisés de sauvetage et de lutte contre les incendies d'aéronefs;
- c) Un taux moyen de vacance de postes plus élevé que prévu pour les Volontaires des Nations Unies.

Le solde inutilisé a été en partie amenuisé par :

- a) Des dépenses plus élevées que prévu au titre des services de construction; en effet, la procédure de passation de marchés n'ayant pas abouti, il a fallu recruter des vacataires, à un coût plus élevé que le montant inscrit au budget;
- b) La révision du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan international et le relèvement de la prime de risque;
- c) Des dépenses plus importantes que prévu au titre des frais de voyage liés aux contingents.

MINUT

Le taux d'exécution, soit 100 % (contre 95,9 % en 2007/08) s'explique par :

- a) Le relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} mars 2009;
- b) Le déploiement plus rapide que prévu du personnel civil recruté sur le plan international, conjugué à l'application du barème des traitements révisé par deux fois avec effet au 1^{er} août 2008 puis au 1^{er} janvier 2009;
- c) L'achat impératif de matériel de sécurité, de sûreté et de lutte contre les incendies en rapport avec les secours en cas d'urgence ou d'accident et les évacuations sanitaires par voie aérienne;
- d) L'appui apporté, depuis juin 2009, aux préparatifs concernant les élections locales devant se tenir en octobre, y compris le déploiement de 62 Volontaires des Nations Unies (20 postes de VNU étaient pourvus au 30 juin 2009).

L'augmentation des dépenses a été en partie compensée par des économies réalisées au titre :

- a) Des carburants diesel destinés aux groupes électrogènes, de l'achat d'installations préfabriquées, et de divers services (entretien, sécurité et travaux de transformation, de rénovation et de construction);

b) De la location et de l'exploitation d'hélicoptères et de services connexes, du fait des retards enregistrés dans le déploiement d'un aéronef de recherches et de sauvetage, et de la moindre consommation de carburant;

c) Des communications par réseaux commerciaux, de la non-exécution de certaines activités du service d'information, des services d'appui aux communications et du non-achat de certains matériels d'information.

MONUC

Le taux d'exécution, soit 98,0 % (contre 96,3 % en 2007/08), s'explique par les éléments suivants :

a) Des économies ont été réalisées au titre des transports aériens, 5 des 6 avions prévus ainsi que les 29 hélicoptères prévus pour étayer les élections locales n'ayant pas été déployés;

b) Les dépenses relatives aux carburants et lubrifiants ont donc été moindres que prévu;

c) L'achat d'écrans pour la gestion du trafic aérien a été différé;

d) Il n'a pas été acheté de drones;

e) La mise en place de services aéroportuaires à Kinshasa, Kisangani, Kalemie, Kananga, Mbandaka, Goma, Lubumbashi, Kamina, Kindu, Bunia et Bukavu n'a pu se faire qu'en partie seulement, voire pas du tout, en raison des contraintes opérationnelles et techniques auxquelles se sont heurtés les fournisseurs locaux de ce type de services.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre :

a) Des contingents, du fait du relèvement du taux plafond homme/jour des rations fraîches, et de l'augmentation des frais de transport liés à la relève de certains contingents;

b) Des transports routiers, notamment du fait de l'achat imprévu de 5 remorques anti-incendie dans le cadre des préparatifs menés en vue de la tenue d'élections locales et de la hausse du prix d'achat moyen des véhicules légers, de la hausse des carburants diesel, et, enfin, de l'augmentation de la consommation de carburant diesel en raison de l'accroissement du nombre de patrouilles effectuées par les membres des contingents et de l'utilisation accrue de camions lourds pour le transport de marchandises dans l'est;

c) Des installations et infrastructures, du fait de l'achat de tentes et de logements préfabriqués imputable à la reconfiguration des contingents et à l'augmentation des effectifs militaires autorisés, de la hausse des carburants diesel, et de l'augmentation de la consommation de carburant diesel pour les groupes électrogènes, en raison du redéploiement de personnel militaire et civil dans l'est du pays, où l'approvisionnement en électricité est limité;

d) Du personnel recruté sur le plan national, du fait de la révision du barème des traitements applicable à compter du 1^{er} juillet 2008, et de l'examen d'ensemble du classement des postes, qui s'est traduit par un reclassement de postes et la conversion de la série 300 à la série 100 des engagements de 293 personnes recrutées sur le plan national.

MONUG

Le taux d'exécution, soit 98,5 % (contre 93,6 % en 2007/08) est le résultat net :

- a) D'un taux effectif moyen plus élevé que prévu des vacances de postes de personnel recruté sur le plan international et de personnel de la police;
- b) De dépenses moins élevées que prévu au titre des installations et infrastructures, en raison du report de travaux de réparation et d'entretien de routes et de ponts – rendus impossibles par la situation en matière de sécurité et par les événements intervenus en août 2008 – et de la non-acquisition de groupes électrogènes.

ONUCI

Le taux d'exécution de 100 % (contre 98,8 % en 2007/08) s'explique par :

Des dépenses plus élevées que prévu au titre des vols charters affrétés auprès d'entreprises privées pour la relève des contingents; cette augmentation est compensée par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des communications, du fait des retards intervenus dans la mise sur pied de centres publics d'information multimédia et du report de l'installation d'une ligne de connexion externe entre Abidjan et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

UNFICYP

Le taux d'exécution, soit 99,8 % (contre 100 % en 2007/08), s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions au titre de la relève des contingents, celle-ci ayant été effectuée au moyen de vols commerciaux réguliers, plus économiques que les vols affrétés.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre :

- a) Des services d'infrastructure, du fait de la hausse des prix de l'électricité et de l'eau;
- b) De l'augmentation des traitements des personnels recrutés sur les plans international et national, du fait de la révision du barème des traitements;
- c) Des pertes de change, dues aux fluctuations du dollar.

Base de soutien
logistique des
Nations Unies

Le taux d'exécution, soit 96,9 % (contre 99,6 % en 2007/08), s'explique par :

- a) Des économies opérées au titre du personnel recruté sur le plan national du fait de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro;
- b) Un taux de vacance plus élevé que prévu pour les postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Ces économies ont été en partie contrebalancées par le fait que le taux de vacance des postes d'administrateur recruté sur le plan international a été moins élevé que prévu.

Compte d'appui	<p>Le taux d'exécution, soit 96,3 % (contre 96,5 % en 2007/08), s'explique par :</p> <p>a) Des dépenses moins élevées que prévu au titre des postes – qui résultent du retard pris dans le recrutement, lequel s'est soldé par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de la gestion – ainsi que par le retard pris dans la recherche et le recrutement, au sein du BSCI, de candidats aux postes d'auditeurs résidents nouvellement créés dans les opérations de maintien de la paix;</p> <p>b) Des dépenses moins élevées que prévu au titre des voyages, résultant : i) de la baisse du nombre d'allégations reçues des missions, et en conséquence du nombre de voyages entrepris par le BSCI; ii) de la baisse du nombre de voyages entrepris aux fins de la formation par le Département de la gestion, en raison du retard pris dans la mise en œuvre des activités prévues de formation aux normes IPSAS dans les missions; iii) de la baisse du nombre de voyages en raison de la modicité des ressources en personnel et des économies opérées par le regroupement de plusieurs activités à l'occasion d'un seul voyage;</p> <p>c) Des dépenses moins élevées que prévu au titre des fournitures, services et matériel divers, du fait des retards enregistrés dans l'application du nouveau système d'administration de la justice et du solde inutilisé du budget alloué à l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats du BSCI.</p> <p>Le solde inutilisé a été en partie amenuisé par une augmentation des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), due essentiellement :</p> <p>a) À la prolongation, jusqu'au 30 juin 2009, de 6 postes de temporaire pour le système d'administration de la justice en raison du retard pris dans la mise en service de ce dernier;</p> <p>b) À la création de 6 postes de temporaire au Bureau de la gestion des ressources humaines en vue de la mise en œuvre de projets pilotes concernant la mobilité et les réseaux professionnels, pour lesquels aucun crédit n'avait été prévu dans le budget.</p>
----------------	---

17. Comme indiqué au tableau 3, l'existence de taux de vacance de postes supérieurs aux prévisions pour le personnel civil est l'un des principaux facteurs qui ont eu une incidence sur l'exécution du budget de trois opérations (la MINUSTAH, la MINUK et la MONUG) ainsi que de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. On trouvera au tableau 4 ci-après des informations sur les taux de vacance de postes prévus et effectifs dans chaque opération de maintien de la paix.

Tableau 4
**Taux de vacance de postes prévus et effectifs
pour l'exercice 2008/09**

Catégorie de dépenses	Catégorie de personnel	Taux de vacance (pourcentage)	
		Prévu	Effectifs
FINUL	Personnel recruté sur le plan international	14,0	22,1
	Personnel recruté sur le plan national	15,0	21,4
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	–
FNUOD	Personnel recruté sur le plan international	7,0	15,4
	Personnel recruté sur le plan national	2,0	5,2
MINUAD	Personnel recruté sur le plan international	30,0	24,7
	Personnel recruté sur le plan national	30,0	19,0
	Volontaires des Nations Unies	30,0	39,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	30,0	50,8
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	30,0	62,5
MINUEE	Personnel recruté sur le plan international	10,0	3,1
	Personnel recruté sur le plan national	–	1,7
	Volontaires des Nations Unies	5,0	(4,9)
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	100,0
MINUK	Personnel recruté sur le plan international	30,0	48,9
	Personnel recruté sur le plan national	10,0	42,1
	Volontaires des Nations Unies	25,0	48,8
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	30,0	33,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	10,0	–
MINUL	Personnel recruté sur le plan international	10,0	13,3
	Personnel recruté sur le plan national	5,0	8,0
	Volontaires des Nations Unies	5,0	11,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	10,0	–
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	5,0	–
MINURCAT	Personnel recruté sur le plan international	30,0	37,3
	Personnel recruté sur le plan national	30,0	63,5
	Volontaires des Nations Unies	30,0	21,4
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	10,0	(800,0)
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	10,0	100,0
MINURSO	Personnel recruté sur le plan international	10,0	7,5
	Personnel recruté sur le plan national	7,0	6,7
	Volontaires des Nations Unies	2,0	5,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	–
MINUS	Personnel recruté sur le plan international	23,0	23,8
	Personnel recruté sur le plan national	15,0	13,9

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>	
		<i>Prévu</i>	<i>Effectifs</i>
MINUSTAH	Volontaires des Nations Unies	15,0	28,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	21,0	50,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	15,0	89,4
	Personnel recruté sur le plan international	10,0	10,4
	Administrateurs recrutés sur le plan national	30,0	6,4
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	10,0	3,4
	Volontaires des Nations Unies	5,0	9,8
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	10,0	5,6
	Personnel temporaire recruté sur le plan national (administrateurs)	30,0	8,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan national (agents des services généraux)	10,0	33,9
MINUT	Personnel recruté sur le plan international	25,0	21,0
	Personnel recruté sur le plan national	20,0	9,6
	Volontaires des Nations Unies	20,0	8,7
MONUC	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	40,0
	Personnel recruté sur le plan international	17,0	22,0
	Administrateurs recrutés sur le plan national	37,0	36,0
	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,0	15,1
	Volontaires des Nations Unies	5,0	21,7
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	17,0	47,5
	Personnel temporaire recruté sur le plan national (administrateurs)	32,0	–
MONUG	Personnel temporaire recruté sur le plan national (agents des services généraux)	5,0	75,4
	Personnel recruté sur le plan international	10,0	13,0
	Personnel recruté sur le plan national	–	8,0
	Volontaires des Nations Unies	–	100,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	–
ONUCI	Personnel recruté sur le plan international	15,0	17,5
	Personnel recruté sur le plan national	11,0	12,0
	Volontaires des Nations Unies	10,0	8,8
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	58,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	33,0
UNFICYP	Personnel recruté sur le plan international	5,0	7,5
	Personnel recruté sur le plan national	2,0	6,2

Catégorie de dépenses	Catégorie de personnel	Taux de vacance (pourcentage)	
		Prévu	Effectifs
Base de soutien logistique des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	15,0	10,3
	Personnel recruté sur le plan national	5,0	4,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	15,0	23,6
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	5,0	18,8
Compte d'appui	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	8,0	15,4
	Agents des services généraux	4,5	10,7

III. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et nouvelles initiatives proposées

A. Établissement et agencement des budgets

18. Au paragraphe 5 de la section II de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale pria le Secrétaire général de continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et de lui faire rapport sur la question. Les mesures prises à cet effet ainsi que les améliorations apportées à l'agencement des budgets de l'exercice 2008/09 et de l'exercice 2009/10 ont été exposées dans les précédents aperçus généraux (A/62/727 et A/63/696). Soucieux d'améliorer encore plus la transparence des prévisions de dépenses qu'il présente à l'Assemblée générale et de faciliter leur examen par les organes délibérants, le Secrétariat a procédé à de nouvelles améliorations de la structure du projet de budget pour l'exercice 2010/11, comme indiqué ci-dessous. L'annexe I du présent rapport récapitule les décisions prises par l'Assemblée et les demandes qu'elle a formulées dans sa résolution 61/276, avec renvoi aux paragraphes correspondants.

19. En 2009, des responsables des questions budgétaires du Département de la gestion et du Département de l'appui aux missions ont, pour la première fois, tiré conjointement les enseignements de l'expérience, l'objet étant d'améliorer encore l'établissement et l'agencement des projets de budget dont le Secrétariat saisit l'Assemblée générale afin de faciliter leur examen par les organes délibérants. C'est ainsi que 19 fonctionnaires du budget de la Division du financement des opérations de maintien de la paix et de la Division du budget et des finances se sont répartis en quatre groupes de travail chargés d'étudier les questions suivantes : a) cadres de budgétisation axée sur les résultats, l'accent portant sur les produits; b) justification des tableaux d'effectifs; c) dépenses opérationnelles; d) dossiers d'information complémentaires. Il est à noter que deux représentants du Département des opérations de maintien de la paix ont pris part au groupe de travail sur la budgétisation axée sur les résultats.

20. Les groupes de travail avaient été chargés de formuler des recommandations visant à améliorer les documents budgétaires. Celles-ci ont été examinées par le Contrôleur ainsi que par le Secrétaire général adjoint à la gestion et le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, qui se sont accordés à leur donner suite. En conséquence, plusieurs améliorations ont été apportées à l'agencement des budgets de l'exercice 2010/11.

21. Les améliorations apportées à l'agencement des budgets de l'exercice 2010/11 peuvent se résumer comme suit :

a) Lancement d'un projet pilote en vue d'améliorer la structure des cadres de budgétisation axée sur les résultats relatifs à la composante appui des missions. Les projets de budget pour 2010/11 de trois missions (la FINUL, la MINUL et la MONUC) ont été établis selon le nouvel agencement : le cadre présenté dans le corps du texte n'expose que les indicateurs de succès et les produits en rapport avec l'amélioration des services. Les produits standard ainsi que les produits spécialisés ou propres à la mission sont regroupés dans une annexe au projet de budget pertinent et permettent la comparaison avec ceux de l'exercice précédent. Compte tenu des observations et recommandations des organes délibérants, cette nouvelle présentation peut être appliquée à l'avenir aux budgets de toutes les missions;

b) Afin d'améliorer l'information relative à la planification des ressources humaines et aux principaux éléments déterminant les tableaux d'effectifs, l'introduction à chaque élément de budgétisation axée sur les résultats résume les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs correspondant, donne une idée des conditions et des enjeux de la mission, et met au jour les principaux changements structurels par rapport au budget approuvé de l'exercice 2009/10;

c) Afin de rendre plus aisée la présentation des modifications proposées s'agissant des ressources humaines, six types de mesures à prendre ont été définies : i) création de poste; ii) réaffectation de poste; iii) transfert de poste; iv) reclassement ou déclassement de poste; v) suppression de poste; vi) transformation de poste. On trouvera à l'annexe II du présent rapport les définitions correspondantes. Cette nouvelle terminologie a été retenue pour tous les projets de budget des opérations de maintien de la paix dont l'Assemblée générale est saisie à la présente session;

d) Les mesures suivantes ont été prises en vue d'améliorer les prévisions de dépenses :

i) Un examen approfondi des taux de vacance de postes a été mené pour toutes les catégories de personnel, l'objet étant de déterminer, aux fins de la prévision des dépenses relatives au personnel des missions, des taux de vacance et des plans de déploiement progressif proches de la réalité;

ii) Les prévisions de dépenses relatives au traitement des personnels recrutés sur le plan national se fondent sur les prévisions relatives aux taux de change que la Banque mondiale a établies pour 2011;

iii) Les prévisions de dépenses au titre des carburants ont été établies en fonction du prix réel des carburants pour chaque mission (moyenne des six mois précédents).

22. Enfin, dans le souci d'améliorer l'établissement du budget, des fonctionnaires du budget de la Division du financement des opérations de maintien de la paix ont pris part aux visites d'appui à trois missions (la MINUL, la MINURCAT et la MINUS) organisées par le Siège sous la conduite du Département de l'appui aux missions.

Méthode retenue pour établir les prévisions de dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international pour l'exercice 2010/11

23. Comme l'Assemblée générale en a décidé dans sa résolution 63/250, un nouveau régime des engagements est entré en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2009, qui s'applique au personnel civil recruté sur le plan international pour toutes les opérations de maintien de la paix. Lors des exercices précédents, le barème des traitements du personnel recruté sur le plan international pour ces opérations et les dépenses de personnel correspondantes étaient calculés pour chaque mission en fonction des dépenses effectives de l'exercice le plus récent pour lequel les données étaient disponibles. Or, depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime des engagements, il n'est plus possible d'appliquer aux budgets de l'exercice 2010/11 la méthode précédemment retenue pour calculer les barèmes des traitements et les dépenses de personnel propres à chaque mission; en effet, les incidences financières des dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale ne peuvent être comparées aux dépenses effectives de l'exercice 2008/09. On a donc, pour l'exercice 2010/11, déterminé une nouvelle méthode d'établissement des barèmes des traitements et des dépenses de personnel comme indiqué ci-dessous.

24. Le barème des traitements de base nets et les contributions du personnel ont été établis en fonction des barèmes des traitements en vigueur en janvier 2010. Pour la FINUL, la FNUOD et l'UNFICYP, on a retenu l'échelon V du barème applicable; en effet, ces missions sont les plus anciennes, de sorte que, dans la moyenne, les personnels se trouvent à un échelon plus avancé. Pour toutes les autres missions, on a retenu l'échelon IV. Enfin, on a appliqué au barème des traitements de base nets de chaque mission le coefficient d'ajustement en vigueur en janvier 2010.

25. Les dépenses communes de personnel ont été calculées, pour chaque mission, par application aux traitements (y compris les contributions du personnel) établis comme indiqué ci-dessus du ratio entre dépenses communes de personnel et traitements tel qu'il ressort des budgets de 2009/10.

B. Soutien logistique

1. Opérations aériennes

26. Pour les grandes missions qui se déroulent actuellement en Afrique, le Département de l'appui aux missions envisage de manière stratégique l'achat et l'exploitation de moyens aériens; pour ce faire : a) il favorise l'intégration des mouvements aériens; b) il intensifie l'approche régionale par l'intermédiaire du Centre des opérations aériennes de Brindisi; c) il intensifie l'approche régionale concernant la sécurité aérienne par l'intermédiaire des bureaux régionaux de la sécurité aérienne situés à Brindisi et en Afrique l'Ouest; d) il met en place, avec la Division des achats, un plan de rechange pour la sélection des fournisseurs d'aéronefs; e) il se penche sur la relève des contingents en Afrique centrale et en Afrique de l'Est.

27. **Intégration des mouvements aériens.** De par leur nombre toujours plus grand, les missions qui se déroulent en Afrique offrent l'occasion d'exploiter au mieux, sur le plan régional, les moyens des Nations Unies; il s'agit de regrouper les mouvements aériens et de mettre les moyens en commun de sorte à réduire le

nombre des appareils en exploitation et d'optimiser et de rationaliser les mouvements. Le Département de l'appui aux missions recherche un appui pour les opérations du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements en faveur des missions en Afrique centrale et en Afrique de l'Est auxquelles il apporte un soutien. Le concept opérationnel ainsi que l'analyse coûts-avantages y relative et les recommandations correspondantes formulées à l'intention de l'Assemblée générale sont exposés dans le rapport du Secrétaire général sur la stratégie mondiale d'appui aux missions (A/64/633). Le Centre se chargera de la planification intégrée des mouvements de personnel et de fret entre les missions se déroulant en Afrique; il exploitera tous les moyens de transports disponibles, y compris, le cas échéant, des moyens de transport aérien stratégiques, de sorte à mieux tirer parti des appareils de transport de passagers et de fret. Il assume de plus la responsabilité première de l'optimisation des moyens au plan régional, notamment pour ce qui est des équipements de soutien pour les aérodromes, des équipements lourds de maintenance et des marchés connexes relatifs aux systèmes, de la gouvernance des transports et des fonctions connexes d'assurance-qualité, et, enfin, de la formation des personnels.

28. **Opérations aériennes régionales.** Le Centre des opérations aériennes de Brindisi continue de se développer progressivement et il sera à terme opérationnel 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il contrôle, pour le compte du Département de l'appui aux missions, les mouvements aériens stratégiques, ceux qui s'effectuent hors de la zone des missions, ceux entre les missions, ainsi que les vols spéciaux qui transportent des personnalités importantes, en coordination avec les services du Siège et le quartier général des missions; il s'assure que les appareils déployés pour les transports stratégiques sont exploités dans le respect des principes que le Département a définis en matière d'exploitation et d'optimisation de la flotte au niveau mondial, ainsi que de la stratégie de régionalisation au moyen de l'exploitation des flottes de réserve en Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est; enfin, il apporte un soutien opérationnel en matière de relève des contingents sur le court terme aux missions qui ont recours à la flotte des Nations Unies. Ainsi donc, il se charge essentiellement du contrôle aérien, notamment en ce qui concerne l'attribution des vols affrétés par l'ONU et le déclenchement, la poursuite, le déroutement, l'annulation ainsi que les opérations de localisation, de contrôle et de planification y relatives. À court et à moyen terme, ses activités seront coordonnées avec celles du centre de contrôle intégré des transports et des mouvements dont la création est proposée, en vue de concrétiser la notion de gestion de la flotte à l'échelle mondiale et répondre ainsi, par l'exploitation de la flotte de l'ONU, aux besoins stratégiques du Département en matière de transport aérien.

29. L'acquisition d'un système informatisé de gestion des transports aériens est un projet qui a été lancé en juin 2008, l'objet étant de répondre aux besoins en matière de trafic aérien et de faciliter le traitement des données ainsi que le suivi et le contrôle des itinéraires de vol. Ce système est un progiciel polyvalent en ligne, composé de plusieurs systèmes d'exploitation complexes, qui permettra d'automatiser de nombreuses fonctions aujourd'hui manuelles. Il desservira 20 missions ainsi que les services du Siège, la Base de soutien logistique des Nations Unies et le Centre des opérations aériennes de Brindisi et il sera exploité par plusieurs centaines de personnes au service des opérations de maintien de la paix. Il facilitera les opérations des utilisateurs, il permettra de prévenir les erreurs et les fraudes, et il générera des rapports fiables destinés aux hauts responsables. L'achat

de ce progiciel devrait intervenir en mai-juin 2010 et sa mise en service pourrait être menée à bien en deux ou trois ans à compter de juillet 2010. L'infrastructure y relative sera mise en place à Brindisi et elle sera connectée avec celles des opérations de maintien de la paix et des services du Siège.

30. **Sécurité aérienne.** Le Bureau régional de la sécurité aérienne de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ayant fait ses preuves en ce qui concerne les services prêtés à la Base ainsi qu'à la MONUG et la MONUK, le Département de l'appui aux missions a décidé, en février 2009, d'étendre ses activités à la FINUL, la MANUI et l'UNFICYP, puis, quelques mois plus tard, à la MINUNEP. À la fin 2009, le Bureau avait effectué 10 visites dans les missions qu'il dessert (FINUL, MANUI, MINUNEP et UNFICYP) et une visite ponctuelle à la demande de la MINURCAT. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest sera mis sur pied d'ici mai 2010, à l'issue de consultations avec le BINUCSIL, la MINUL, l'ONUCI et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et en faisant appel aux ressources dont ces organismes disposent. Le Bureau sera placé au sein de la MINUL et desservira aussi le BINUCSIL, l'ONUCI et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

31. **Plan de rechange pour la sélection des fournisseurs d'appareils.** Le Département de l'appui aux missions et la Division des achats mettent actuellement au point un plan de rechange pour la sélection des fournisseurs d'appareils qui prévoit, à titre expérimental, le lancement d'appels d'offres en 2010. Le cahier des charges sera établi en fonction des résultats de l'analyse menée par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et le Centre des opérations aériennes de Brindisi ainsi que des besoins des missions, l'objet étant de dégager des solutions novatrices en matière d'achat d'appareils auprès de firmes privées. L'évaluation technique comportera notamment un volet destiné à déterminer par application d'un coefficient de pondération le rendement énergétique des appareils.

32. **Relève des contingents.** À l'heure actuelle, la Section du contrôle des mouvements de la Division du soutien logistique est chargée de coordonner la relève des contingents et des unités de police, ce qui suppose le transport de plus de 200 000 passagers chaque année. Les premières statistiques font apparaître qu'en 2009 près de 63 % de ces transports ont été opérés par des appareils affrétés pour une courte durée, 26 % l'ont été au titre de lettres d'attribution et 11 % au moyen du B-757 affrété pour une longue durée par la MINUL. Le nombre des appareils affrétés pour une courte période a augmenté en raison de l'annulation, à la fin 2008, du marché relatif à l'affrètement pour une longue durée d'un moyen courrier (A-310), la prestation du fournisseur n'ayant pas donné satisfaction.

33. La proximité géographique des opérations menées en Afrique centrale et Afrique de l'Est menées par le Département des opérations de maintien de la paix permet d'affréter et d'exploiter pour une période de longue durée, à un bien moindre coût et selon des conditions souples, un avion de ligne à réaction destiné à la relève des contingents. Cette solution aura de plus pour avantage de faire diminuer nettement la charge de travail liée à la conclusion de nombreux marchés d'affrètement de courte durée – notamment pour ce qui est de l'établissement des prestations à fournir et des évaluations techniques et opérationnelles – ce qui laissera plus de temps pour mieux planifier, gérer et coordonner les opérations. La coordination des transports au moyen d'un appareil affrété pour une longue durée et

de la flotte régionale devrait permettre d'opérer des gains d'efficacité. Le moyen courrier destiné à la relève des contingents en Afrique centrale et Afrique de l'Est devrait être opérationnel au plus tard le 1^{er} avril 2010. Tous les vols affrétés pour les transports sur des appareils à réaction stratégiques dans ces deux sous-régions sont financés par les missions desservies moyennant remboursement des dépenses correspondantes, la coordination étant assurée par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

2. Transports terrestres

34. À l'heure actuelle, le parc automobile, qui se compose de 18 241 véhicules provenant de 86 constructeurs, est estimé à quelque 680 millions de dollars. Du fait de la standardisation, de l'augmentation du parc et de la prise en compte de matériel complexe dans les stocks, la gestion des stocks, des garanties et du rappel des véhicules par les constructeurs est impérative et elle permettra au Département de l'appui aux missions d'opérer des gains d'efficacité et de mieux planifier les besoins en automobiles. La Division du soutien logistique s'emploiera à envisager la gestion du parc à l'échelle mondiale de sorte à recalibrer les stocks détenus, à passer les véhicules par profits et pertes en temps opportun, à saisir les occasions qui se présentent pour partager les moyens ou les transférer d'une mission à une autre et à coordonner et suivre les opérations relatives à la garantie, au rappel par les constructeurs et à d'autres aspects techniques du service après-vente.

35. À l'heure actuelle, les stocks ne dépassent pas le niveau prescrit par le Département de l'appui aux missions. Il est à noter que les services du Siège ont conclu plusieurs contrats-cadres afin que les missions puissent se réapprovisionner rapidement et directement en pièces détachées, ce qui permet non seulement de réduire les stocks mais aussi d'opérer des économies en personnel et en locaux de stockage. Par ailleurs, tant les missions que les services du Siège continueront d'observer et de contrôler la consommation de pièces détachées, les stocks et les réapprovisionnements, au moyen des outils en place et des directives en vigueur, l'objet étant de ramener les stocks à leur minimum sans pour autant mettre en danger les opérations.

3. Gestion des carburants

36. La conclusion pour plusieurs missions – notamment la FINUL, la MINUAD, la MINUL, la MINURCAT, la MINUS et la MINUT – de marchés clefs en main concernant les carburants s'est avérée être utile pour assurer l'importation de carburants, leur stockage et leur distribution aux utilisateurs finals par le fournisseur, ainsi que pour éviter des déversements accidentels nuisibles à l'environnement. La mission n'a alors plus qu'à se charger de l'administration des marchés et du contrôle de l'assurance-qualité. Une analyse comparée fait apparaître que ce mode d'exécution assure des services de qualité et une livraison en temps opportun qui va dans le sens du bon déroulement de la mission à tous les stades; le coût-efficacité des futurs marchés clefs en main sera minutieusement analysé de sorte à obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

4. Gestion des rations

37. Dans son rapport sur le précédent aperçu général, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires indique avoir été informé qu'un système

informatisé de gestion intégrée des rations devait être lancé en 2009. Ce système devait disposer d'outils permettant d'améliorer la gestion des rations au niveau de chaque mission, et en particulier : a) de mieux planifier les menus afin d'optimiser les commandes; b) d'assurer une meilleure salubrité des aliments par le contrôle de la qualité des aliments, leur certification et leur traçabilité; c) d'améliorer le contrôle des stocks afin d'éviter des ruptures; d) de mieux contrôler la prestation des fournisseurs. Or il a été impossible de trouver un éditeur qui offre un progiciel répondant au cahier des charges. Un nouvel appel d'offres est en cours de préparation, qui sera lancé en 2010 et permettra à terme de faciliter l'analyse des tendances en vue de dégager des moyens concrets d'améliorer les résultats et leur communication. En 2010/11, la Division du soutien logistique passera en revue le barème des rations de l'ONU, le système de gestion des rations et le Field Operations Manual et les mettra à jour pour tenir compte des enseignements tirés de l'expérience ainsi que des observations et recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes.

5. Préservation de l'environnement

38. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a promulgué en juin 2009 une directive énonçant les principes relatifs à la protection de l'environnement devant être appliqués par les missions. Un coordonnateur des questions d'environnement a été nommé au sein de chaque mission et l'on a créé pour certaines d'entre elles – la MINUL, la MINUS, la MINUSTAH, la MONUC et l'ONUCI – des postes à plein temps de spécialiste de l'hygiène du milieu. Un réseau de praticiens en ligne a été créé pour permettre le partage des connaissances et des pratiques optimales entre tous les personnels responsables et concernés. Dans le cadre de la stratégie de neutralité climatique des Nations Unies (voir CEB/2007/2, annexe II), le Département de l'appui aux missions, en collaboration avec ces dernières, a estimé la quantité des gaz à effet de serre émis par les opérations de maintien de la paix en 2008 et a présenté ces chiffres, ainsi que ceux relatifs à d'autres organismes des Nations Unies, lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui se sont tenues à Copenhague en 2009. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont établi des liens de partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi qu'avec un pays bailleur de fonds en vue de développer des outils répondant aux besoins des missions ainsi que les activités de formation. À l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement, des activités de sensibilisation ont été entreprises, au Siège comme dans les missions, qui concernaient diverses campagnes, dont celle pour un milliard d'arbres. Les directives internes et les manuels des deux départements seront passés en revue afin que les questions d'environnement soient systématiquement prises en compte dans le cadre des pratiques opérationnelles. Pour l'exercice 2010/11, d'autres campagnes en faveur de la préservation de l'environnement sont prévues au niveau des missions et un stage de formation à l'intention des responsables de ces questions se déroulera à Nairobi.

6. Gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU

39. Pour ce qui est de la gestion du matériel appartenant à l'ONU, le Département de l'appui aux missions a élaboré un plan de travail qui définit les objectifs, les mesures à prendre en priorité, les indicateurs clefs des résultats et les principales cibles. Il s'agit essentiellement, d'une part, d'accentuer la responsabilisation des cadres supérieurs et, de l'autre, de prêter un appui efficace et performant au moyen d'un cadre stratégique destiné à optimiser la gestion de ce matériel. Pour atteindre ces deux grands objectifs, les missions ont reçu pour instructions d'élaborer et d'exécuter un plan d'action relatif à la gestion du matériel se fondant sur les principales mesures prioritaires que le Département a définies. L'exécution de chacune de ces mesures sera, au niveau de la mission, contrôlée au moyen d'un indicateur clef des résultats propre au domaine d'activité concerné. Les cibles fixées par rapport à chaque indicateur sont établies en fonction des dispositions du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, des procédures énoncées dans le Manuel de gestion des biens, des résultats de l'analyse des tendances menée par le Département de l'appui aux missions ainsi que des observations et recommandations du BSCI et du Comité des commissaires aux comptes relatives aux pratiques de gestion et procédures de contrôle du matériel appartenant à l'ONU ainsi que de responsabilisation en la matière.

40. Le Département de l'appui aux missions est conscient qu'il faut donner plus d'importance à la gestion et au contrôle des biens non durables pour obtenir le maximum de gains d'efficacité en matière de gestion et de contrôle du matériel. Les directives sur le contrôle du matériel et les responsabilités connexes ainsi que sur les opérations d'entreposage que le Département a publiées en 2008 et 2009 répondent à l'impératif de consolider la gestion et le contrôle des biens non durables, notamment au moyen de l'amélioration des vérifications physiques et du rapprochement entre les résultats du dénombrement et les quantités figurant dans le système Galileo de gestion des stocks. Le Département, avec l'aide d'un pays bailleur de fonds, a lancé un projet de codification de la comptabilité des biens non durables, qui sera mené à bien avant le 31 mars 2011. Il s'agit de systématiser les données relatives à ces biens stockées dans le système Galileo et de les purger de sorte à améliorer la gestion du matériel. La mise en place d'un système de codification au niveau central permettra au Département de mieux assurer la migration des données et leur intégration dans les futurs progiciels de gestion intégrés, ainsi que de passer plus facilement à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Le Département exécute également un projet relatif au reclassement de biens non durables en biens durables de sorte à prendre en compte la définition de ces biens énoncée dans l'instruction administrative ST/AI/374. La directive relative à la gestion des biens que le Département a publiée en décembre 2009 définit un indicateur clef des résultats qui permet de contrôler les stocks de biens non durables et qui s'inscrit dans le cadre du système de mesure des résultats en matière de gestion des biens qu'il a mis en place. Ces mesures permettront aux services qui, au sein des missions, ont une comptabilité autonome de consolider la gestion et le contrôle des biens non durables. À longue échéance, l'amélioration de la gestion du matériel appartenant à l'ONU est foncièrement tributaire du développement des outils et moyens prévus au titre de la mise en place du progiciel de gestion intégré et de l'application des normes IPSAS, ce qui exigera une modification des règlements en la matière. À la fin de l'exercice 2008/09, le matériel appartenant à l'ONU était évalué à 1 milliard 941 millions de dollars, en augmentation de 139 % par rapport à 2002/03.

41. Le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents se réunira en janvier 2011 au Siège de l'Organisation. Il devrait mener en 2011 une étude approfondie des taux de remboursement appliqués au matériel majeur et au soutien logistique autonome. Tout au long de 2010, le Secrétariat et les États Membres élaboreront, en consultation, des propositions visant à remanier le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents que le Groupe de travail examinera à sa réunion de 2011, l'objet étant de perfectionner et de consolider le système applicable à ce matériel. Le Secrétariat, après approbation par l'Assemblée générale des modifications que le Groupe recommandera, y donnera suite en 2011, et il établira et publiera une version révisée du Manuel. Le Département de l'appui aux missions élaborera en 2011, à l'intention des missions, les directives requises pour appliquer et administrer les modifications convenues, et il établira et publiera une version révisée des directives sur la vérification et le contrôle par les missions du matériel appartenant aux contingents et sur l'administration des mémorandums d'accord.

7. Soutien sanitaire aux missions – fournitures et gestion

42. Le Département de l'appui aux missions s'emploie à définir de nouveaux principes concernant le soutien sanitaire, l'objet étant d'améliorer la qualité des services médicaux dispensés aux forces de maintien de la paix et de mener avec une plus grande efficacité les opérations d'évacuation sanitaire tant au sein de la zone de la mission que vers l'extérieur. Le Département a pris une part active à la formulation et l'application du plan d'intervention face à la pandémie de grippe H1N1, et il est prêt à assurer le soutien sanitaire logistique au Siège de l'Organisation, aux opérations relevant du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques, ainsi qu'à d'autres organismes des Nations Unies. La reconduction des contrats-cadres relatifs à l'approvisionnement en produits sanguins ainsi qu'en médicaments et autres produits pharmaceutiques permettra de mieux répondre aux besoins des missions. Les catalogues des produits se rapportant au contrat-cadre relatif au matériel et aux fournitures médicales consommables et à celui relatif aux médicaments et autres produits pharmaceutiques ont été augmentés afin que l'on puisse commander une plus grande gamme d'articles. La Section du soutien sanitaire, qui relève du Département de l'appui aux missions, et la Division des services médicaux du Bureau de la gestion des ressources humaines ont conjointement dépêché des missions d'évaluation technique sur le terrain et assuré la formation du personnel médical. La Division du soutien logistique et la Division des services médicaux, soucieuses d'évaluer les infrastructures hospitalières, ont récemment dépêché une mission au Caire pour déterminer, avec les chefs des services médicaux de la MINUAD et de la MINUS, si les trois hôpitaux mis à la disposition de l'ONU en vertu de lettres d'attribution étaient prêts à recevoir des patients de ces deux opérations ainsi que de la MINURCAT.

C. Formation, instruction et entraînement

43. Comme l'Assemblée générale l'en avait prié dans sa résolution 60/266, le Secrétaire général lui a présenté, à sa soixante-troisième session, un rapport sur la formation au maintien de la paix (A/63/680). On trouvera ci-dessous des renseignements actualisés sur l'évolution de la formation en ce domaine.

44. La formation est l'un des instruments clefs du développement des capacités et de la concrétisation des politiques et des directives en vue d'obtenir de meilleurs résultats. Menée en partenariat avec un réseau étendu d'États Membres et de partenaires institutionnels, elle aidera l'ONU à combler le déficit critique de capacités; elle permettra de favoriser le renforcement des capacités de soutien aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police; enfin, elle aidera l'ONU à se conformer aux normes de référence en matière d'obtention de résultats et à s'acquitter des tâches qui lui sont confiées concernant le maintien de la paix.

45. Les 114 institutions et centres nationaux et régionaux de formation au maintien de la paix constitués en réseau ont à cet égard un effet nettement multiplicateur. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, avec le soutien du Service intégré de formation de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, laquelle relève du Département des opérations de maintien de la paix, collaborent étroitement avec les centres de formation au maintien de la paix ainsi qu'avec d'autres organismes, dépendant des Nations Unies ou non, pour combler le manque de moyens par une formation ou un entraînement mieux adapté et par le renforcement des capacités de réaction des 120 000 militaires, policiers et civils affectés au maintien de la paix. Ils collaborent étroitement aussi avec les États Membres pour établir un dispositif qui permettrait d'adapter aux besoins critiques du maintien de la paix les activités de formation et de renforcement des capacités financées au titre de l'aide bilatérale. Grâce à cette action coordonnée, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions entendent tirer le meilleur parti des ressources mises à leur disposition pour la formation et l'entraînement, qu'elles proviennent de l'aide bilatérale ou du budget de l'ONU.

46. Les deux départements entendent aussi tirer le meilleur parti des avantages comparés des organismes des Nations Unies participant à la formation afin que cette dernière ait un plus grand impact sur l'exécution des tâches en matière de maintien de la paix. Parmi ces partenaires, on citera le Bureau de la gestion des ressources humaines, l'UNITAR, l'École des cadres du système des Nations Unies et les services de formation et d'apprentissage des départements, bureaux, fonds, programmes et institutions compétents.

47. En 2009, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont poursuivi l'exécution de la stratégie de formation au maintien de la paix que le Secrétaire général adjoint au maintien de la paix a approuvée en mai 2008 et qui est énoncée dans le rapport du Secrétaire général sur la formation au maintien de la paix (voir A/63/680). L'action a essentiellement porté sur le soutien aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police et, à cet effet, on a notamment défini des principes et des procédures opérationnelles permanentes concernant la prestation d'un appui à l'instruction, l'entraînement ou la formation préalables au déploiement, et l'on a organisé six stages de formation des formateurs ainsi que sept voyages liés à la validation des stages de formation. Certaines des normes en vigueur en matière d'instruction spécialisée des membres de la police et des experts militaires en mission ont été actualisées et d'autres ont été définies, qui ont été intégrées au stage de formation préalable au déploiement du personnel civil dispensé par le Service intégré de formation de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation. L'élaboration de normes d'instruction et d'entraînement des officiers d'état-major, des militaires et des membres des unités de police constituées se

poursuit. Ces normes aideront à améliorer davantage les résultats et iront dans le sens des normes opérationnelles de référence que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions s'emploient à définir.

48. En 2009, la priorité a également été accordée à la consolidation du stage de formation des hauts responsables de missions qui se déroule deux fois par an, ainsi qu'à l'expansion des stages de formation aux communications et à la gestion destinés au personnel civil. Les deux Départements ont remanié le stage de formation des hauts responsables de missions de sorte qu'il porte davantage sur les problèmes d'exécution qui pourraient être résolus par une meilleure intégration des composantes militaire, de police et civile. En collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, les ressources allouées à la formation ont été employées pour faciliter l'accès des personnels du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions à la formation aux communications et à la gestion, ainsi que pour organiser des stages de formation des formateurs en vue de faciliter le lancement de la formation sur le terrain. On procédera à l'évaluation tant du stage de formation des hauts responsables de missions que du programme de perfectionnement aux fonctions de direction.

49. Le Secrétariat, attentif à ce que la formation au maintien de la paix continue de contribuer directement à une meilleure exécution des mandats et aille dans le sens de la nouvelle stratégie d'appui aux missions (voir A/64/633), a commandité une évaluation externe approfondie du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources. Celle-ci fait apparaître l'intérêt que présente la mise en place d'un programme visant à constituer un vivier d'administrateurs de classes intermédiaires et supérieures dans lequel on pourrait puiser pour remplir les postes de temporaire affectés à l'administration et à l'appui aux missions. Les conclusions de l'étude ont été communiquées aux fins de l'établissement du nouveau cadre de gestion des ressources humaines prévu par la stratégie mondiale d'appui aux missions. Comme cela est recommandé à titre préliminaire, ce programme sera institutionnalisé plus avant afin que l'on puisse veiller à ce qu'il soit conforme aux buts et objectifs du perfectionnement des connaissances, notamment aux fins de la professionnalisation et de la mobilité des personnels de maintien de la paix.

50. Par ailleurs, selon les recommandations formulées à titre préliminaire, il conviendrait d'inclure des questions de fond dans le programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources et d'étendre la portée de celui-ci aux personnels des composantes organiques, notamment des cadres supérieurs chargés de la gestion budgétaire et administrative des programmes dont ils sont responsables. Il sera tenu compte de ces recommandations lorsque des améliorations seront apportées au programme en 2010.

51. Soucieux d'aider à la réalisation des objectifs prioritaires de l'initiative Horizons nouveaux et de perfectionner les directives destinées à aider les personnels du maintien de la paix à exécuter des tâches d'importance critique (voir A/64/573), le Secrétariat met au point des normes de formation, de sorte à doter les missions des connaissances et compétences nécessaires pour protéger les populations civiles, notamment pour ce qui est de la violence sexuelle, et pour collaborer de manière efficace avec leurs partenaires à la planification, l'exécution et l'évaluation d'autres activités intégrées en matière de maintien de la paix et de relèvement après un conflit. L'effet de ces initiatives, capitales au regard de l'élaboration des politiques

et de la formation, sera étudié au moyen d'évaluations d'impact et l'on recueillera les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience afin de perfectionner la gestion de la formation.

52. En conséquence, le Service intégré de formation s'emploie à étoffer ses capacités de gestion et de supervision de toutes les activités relatives à la formation au maintien de la paix, l'objet étant d'en maximiser l'impact et d'obtenir des gains d'efficacité optimaux. Pour ce faire, il lui faudra disposer d'outils perfectionnés de gestion de l'information et des connaissances, définir des méthodes claires et systématiques de contrôle et d'évaluation de l'impact et de la rentabilité des programmes de formation, et collaborer de près avec la Division du personnel pour associer la formation technique et spécialisée du personnel civil à la planification des effectifs et à d'autres mesures relatives à la gestion des ressources humaines que le Secrétariat met en œuvre.

D. Déontologie et discipline

53. Comme l'Assemblée générale l'en avait prié, le Secrétaire général a présenté dans son aperçu général pour l'exercice 2008/09 (A/62/727) des renseignements détaillés sur la coopération et la coordination, sur le terrain, entre le Groupe Déontologie et discipline du Département de l'appui aux missions et les équipes Déontologie et discipline sur le terrain, le BSCI et les autres organes des Nations Unies. Ces renseignements ont été actualisés dans l'aperçu général dont l'Assemblée a été saisie à sa soixante-troisième session (A/63/696), lequel comportait de plus des informations sur la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté que l'Assemblée avait adoptée dans sa résolution 62/214 (annexe). Par ailleurs, comme l'Assemblée l'en avait prié dans sa résolution 61/276, le Secrétaire général a présenté un rapport d'ensemble sur les questions de déontologie et de discipline, avec justification détaillée de tous les postes (A/62/758).

54. La coopération et la liaison entre le Groupe Déontologie et discipline du Département de l'appui aux missions et les équipes Déontologie et discipline sur le terrain et la Division des investigations du BSCI continuent d'être régies par les principes énoncés dans une note interne du Secrétariat intitulée « Coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions dans les enquêtes des catégories I et II » en date du 8 novembre 2005. Toutefois, comme indiqué au paragraphe 68 du document A/63/696, plusieurs faits nouveaux survenus en 2007/08 ont nécessité une mise à jour des documents directifs applicables. Les dispositions du mémorandum d'accord type révisé entre l'ONU et les pays fournissant des contingents sont de plus en plus systématiquement appliquées. Il est encore trop tôt pour déceler les tendances en la matière parmi les États Membres, mais il semble bien que les pays qui fournissent des effectifs militaires prennent une part de plus en plus active aux investigations portant sur des fautes graves présumées. Ni la restructuration de la Division des investigations ni la répartition géographique des enquêteurs sur le terrain (dans certaines missions de maintien de la paix et dans les centres régionaux uniquement) ne semblent avoir eu d'effets sensibles sur les réactions de la Division face aux allégations les plus graves, notamment pour ce qui est des cas d'abus sexuel. Il n'en reste pas moins que la lenteur des investigations continue de poser problème.

55. La Division des investigations et le Groupe Déontologie et discipline continuent d'avoir des échanges et d'entretenir des liens de coopération étroits et constructifs en vue de gérer les cas d'allégations graves, et l'échange d'informations, toujours plus important, se fait dès le début d'une investigation. Il est à noter à cet égard que la création d'un comité d'enregistrement des affaires a grandement contribué au renvoi des affaires pour investigation par la mission concernée, afin que cette dernière puisse immédiatement prendre des mesures. Ceci revêt une importance toujours plus grande; en effet, l'exécution des mémorandums d'accord soulève des problèmes et il est difficile de mener des investigations en collaboration avec les enquêteurs nationaux nommés par les pays qui fournissent des effectifs militaires ou sous leur autorité. Il est à noter que le Bureau de la gestion des ressources humaines a lancé, avec l'appui du BSCI, un programme de formation à l'application des dispositions de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2008/5, notamment pour ce qui est des investigations relatives aux allégations de harcèlement sexuel. La Division des investigations et le Groupe Déontologie et discipline continueront de collaborer à une initiative du même genre concernant les investigations relatives aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels.

56. L'une des grandes initiatives que le Groupe Déontologie et discipline a lancée en 2009 et 2010 concernait l'appui aux activités de formation préalables au déploiement ainsi qu'au stage d'accueil pour toutes les catégories de personnel des missions, dans le cadre des mesures indispensables de prévention des manquements à la déontologie. Des supports de formation ont été mis au point et testés lors d'opérations pilotes menées en 2009 avec des praticiens sur le terrain. C'est ainsi que le Groupe a testé ces nouveaux supports dans les centres régionaux de formation au maintien de la paix situés au Ghana et au Guatemala et que les modules Déontologie et discipline du nouveau programme d'accueil ont été présentés aux responsables des équipes Déontologie et discipline sur le terrain et du Centre intégré de formation du personnel des missions à Brindisi. Ces diverses activités ont montré qu'il fallait élaborer des stratégies de formation au niveau des missions fondées sur une évaluation des besoins et les intégrer aux stratégies et politiques du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

57. Le Département de l'appui aux missions a lancé, en novembre 2009, un site Web sur la déontologie et la discipline, dans le cadre de l'exécution d'un programme de communication performant, pour expliquer la politique de l'Organisation en matière de lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles et tenir le public au courant de la suite donnée à toutes les affaires dans lesquelles sont impliqués des membres du personnel de maintien de la paix, y compris les affaires pour lesquelles il a été établi que les accusations n'étaient pas fondées (voir le paragraphe 53 de la résolution 62/111 B de l'Assemblée générale). Ce site présente aussi des statistiques sur les cas présumés de faute, y compris d'exploitation et de violences sexuelles concernant toutes les catégories de personnel, pour la période 2007-2009.

58. Suite à l'adoption, par l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/214, de la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté, le Département de l'appui aux missions – en sa qualité de coprésident du Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire, mis en place par le Comité exécutif pour les

affaires humanitaires et le Comité exécutif pour la paix et la sécurité – a ouvert la voie, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires, à l'exécution de la Stratégie. La version finale des directives relatives à l'aide à apporter aux victimes de l'exploitation et la violence sexuelles, établies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a été distribuée à toutes les équipes de pays en avril 2009. L'Assemblée a examiné en séance plénière le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie (A/64/176) et l'a adopté le 16 novembre 2009. Dans ce rapport, le Secrétaire général donnait des informations sur les modalités de mise en œuvre de la Stratégie, analysait les activités menées aux niveaux des pays et des organismes, exposait les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience et formulait des recommandations sur la voie à suivre pour atteindre tous les objectifs de la Stratégie. Des réseaux d'interlocuteurs pour les questions d'exploitation et d'abus sexuels, présents sur place, ont été constitués et il a été déterminé que des dispositifs appropriés de communication de l'information étaient indispensables au regard de l'exécution de la Stratégie. Il est à noter que les équipes Déontologie et discipline sur le terrain sont des partenaires clés à cet égard.

IV. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

59. Le montant total des prévisions de dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, y compris la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui, est actuellement estimé à 8,4 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 7,4 % par rapport au montant total approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (7,9 milliards de dollars). Cette augmentation est imputable principalement au renforcement des effectifs de la MINUAD et de la MONUC.

60. Aux paragraphes 9 et 10 de la section III de sa résolution 59/296, l'Assemblée générale a affirmé que les projets de budget devaient, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seraient suivies à cet effet. Donnant suite à cette résolution, le Secrétaire général a introduit dans ses projets de budget pour l'exercice 2006/07 le concept de gains d'efficacité. Il s'agit des cas où l'on engage moins de moyens, ou les mêmes moyens, mais à un coût inférieur, pour obtenir autant de produits que lors de l'exercice précédent (sans baisse de qualité)¹.

61. Au paragraphe 4 de la section II de sa résolution 61/276, l'Assemblée a réaffirmé que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seraient suivies à cet effet, devaient être indiqués dans les projets de budget présentés par le Secrétaire général. Dans les projets de budget pour l'exercice 2010/11, des gains d'efficacité sont attendus essentiellement dans la composante appui, constituée d'un volet logistique, d'un volet administratif et d'un volet sécurité. Le tableau 5 ci-après en donne des exemples précis, par mission.

¹ On peut également parler de gains d'efficacité dans les cas où l'on obtient, avec autant de moyens, plus de produits que lors de l'exercice précédent.

Tableau 5
Échantillon de gains d'efficacité prévus dans les projets de budgets
de l'exercice 2010/11

(En millions de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Missions</i>	<i>Économies prévues</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>
FINUL	1,2	Baisse des dépenses prévues au titre des technologies de l'information et des communications du fait de la centralisation de pièces détachées pour les matériels des missions se déroulant au Moyen-Orient, dans le cadre de la gestion régionale de ces technologies aux fins d'une meilleure coordination et d'une plus grande rentabilité des services
FNUOD	0,2	Baisse des dépenses prévues au titre des technologies de l'information et des communications du fait de la centralisation de pièces détachées pour les matériels des missions se déroulant au Moyen-Orient, dans le cadre de la gestion régionale de ces technologies aux fins d'une meilleure coordination et d'une plus grande rentabilité des services
MINUAD	3,3	Baisse des coûts garantis relatifs à l'exploitation de deux avions partagés avec la MINURCAT et la MINUS; mise en œuvre de stratégies de gestion des eaux usées (notamment réutilisation, après traitement, des eaux usées pour les chasses d'eau, le nettoyage des sols et la lutte anti-incendie)
MINURCAT	2,0	Exploitation, pour l'Afrique de l'Est, d'un long courrier des Nations Unies aux fins de la relève des contingents, au lieu de vols affrétés; synchronisation des groupes électrogènes au moyen de l'installation d'appareils de puissance correspondant à la demande, de sorte à réduire les besoins en carburants; utilisation d'un plus grand nombre de netbooks (ordinateurs miniportables), plus économiques
MINURSO	0,2	Raccordement au réseau électrique national, les groupes électrogènes n'étant alors utilisés que comme appareils de secours, ce qui permet d'opérer des économies de carburants; utilisation réduite des téléphones portables, les appareils n'étant mis à la disposition que des personnels chargés de répondre à des cas d'urgence ou devant se déplacer sur de longues distances; virtualisation des serveurs en vue de regrouper les serveurs des missions à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et d'améliorer la fiabilité des systèmes tout en évitant une réplication des données entre les missions et la Base
MINUS	2,5	Poursuite, pour l'ensemble de la zone de la Mission, de l'externalisation des services de sécurité par recours aux entreprises locales
MONUC	12,6	Reconfiguration de la flotte d'avions de sorte à optimiser l'exploitation des appareils; cession d'un avion Lockheed L-100, les transports étant de plus en plus effectués par voie terrestre ou fluviale
ONUCI	1,6	Virtualisation des serveurs de sorte à réduire la consommation d'énergie, les éléments de matériel relatifs aux serveurs et les dépenses relatives à l'entretien, aux réparations et aux pièces détachées; recours à des services de courrier électronique pour les communications des contingents et des forces de police constituées, ce qui permet de réduire les dépenses au titre des services postaux; recours à la téléphonie par Internet (voix sur réseau IP) dans quatre sites éloignés (Adzope, Divo, Bouna and San-Pédro), ce qui permettra de se passer de centraux téléphoniques et de réduire les dépenses relatives à l'entretien, aux réparations et aux pièces détachées; recours aux installations, compétences et matériels médicaux des Nations Unies pour la réalisation d'analyses médicales et de radiographies, ce qui permettra de réduire les dépenses au titre de l'externalisation des services aux hôpitaux locaux; recours aux moyens propres de la mission pour la réparation et l'entretien des véhicules, ce qui permet de réduire les dépenses au titre de l'externalisation de ces services auprès d'entreprises locales; utilisation partagée, par les ingénieurs civils de l'ONUCI, des outils techniques dans le cadre des projets réalisés conjointement avec des ingénieurs militaires, ce qui permet de réduire les dépenses au titre de l'achat d'outils

<i>Missions</i>	<i>Économies prévues</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>
UNFICYP	0,1	Baisse des dépenses prévues au titre des technologies de l'information et des communications du fait de la centralisation de pièces détachées pour les matériels des missions se déroulant au Moyen-Orient, dans le cadre de la gestion régionale de ces technologies aux fins d'une meilleure coordination et d'une plus grande rentabilité des services
Total	23,7	

62. Au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles. Pour donner suite à cette demande, une section intitulée Hypothèses budgétaires a été ajoutée dans les projets de budget de chacune des missions pour l'exercice 2008/09. Elle décrit les initiatives et les décisions qui ont une incidence sur l'emploi des ressources. Le tableau 6 ci-après présente des exemples d'initiatives envisagées par les missions pour l'exercice 2010/11.

Tableau 6

Échantillon d'initiatives envisagées par les missions pour l'exercice 2010/11

<i>Composante</i>	<i>Initiative</i>
FINUL	Rationalisation de l'organigramme de la Force et participation à l'initiative régionale relative aux technologies de l'information et des communications, ce qui permettra de ramener de 7,5 % à 5 % les stocks de pièces détachées
FNUOD	Participation à l'initiative régionale relative aux technologies de l'information et des communications, ce qui permettra de ramener de 7,5 % à 5 % les stocks de pièces détachées
MINUAD	Mise en œuvre de nouvelles mesures concernant la préservation des ressources en eau et de l'environnement, l'objet étant de réduire l'impact de la mission sur l'environnement alors même que ses effectifs sont intégralement déployés et que se poursuivent les activités de construction programmées
MINUL	Entretien ou remplacement de matériels usés ou obsolètes
MINURCAT	Décentralisation de l'appui à la mission, au moyen de la délégation de pouvoirs accrus aux bureaux régionaux et sous-régionaux afin que les tâches courantes puissent être exécutées correctement et à moindre coût et que l'on n'enregistre plus de retards imputables aux moyens de communication et à la distance géographique
MINURSO	Passage des carburants fossiles à l'énergie éolienne et solaire, ce qui permet, à terme, de réduire les dépenses au titre de l'approvisionnement en électricité tout en préservant l'environnement
MINUS	Installation du système e-MOP de gestion électronique des mouvements de personnel, ce qui accélérera l'administration de ces mouvements, réduira les dépenses et rendra plus fiable la réservation des vols, tout en permettant de

<i>Composante</i>	<i>Initiative</i>
	mieux contrôler les demandes de remboursement déposées par les fonctionnaires
MONUC	Exploitation de technologies et ressources naturelles non polluantes par l'installation de panneaux solaires et la collecte des eaux de pluie; nettoyage des déversements d'hydrocarbures; réalisation d'un état de référence environnemental; exécution d'un programme relatif à la collecte sélective des déchets
UNFICYP	Participation à l'initiative régionale relative aux technologies de l'information et des communications, ce qui permettra de ramener de 7,5 % à 5 % les stocks de pièces détachées

63. Le tableau 7 ci-après présente, par composante maintien de la paix, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11.

Tableau 7

Prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Montant réparti (2008/09)</i>	<i>Dépenses (2008/09)</i>	<i>Montant réparti (2009/10)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2010/11)</i>	<i>Variation</i>	
					<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
FINUL	650 755,6	575 536,2	589 799,2	564 536,9	(25 262,3)	(4,3)
FNUOD	45 726,0	45 711,8	45 029,7	47 921,1	2 891,4	6,4
MINUAD	1 499 710,0	1 491 279,2	1 598 942,2	1 899 367,2	300 425,0	18,8
MINUEE ^d	37 016,4	31 005,0	–	–	–	–
MINUK	198 012,0	168 523,3	46 809,0	48 357,9	1 548,9	3,3
MINUL	603 708,0	593 468,9	560 978,7	536 049,6	(24 929,1)	(4,4)
MINURCAT ^a	440 795,5	424 073,0	690 753,1	672 694,5	(18 058,6)	(2,6)
MINURSO	45 600,8	45 060,8	53 527,6	58 253,9	4 726,3	8,8
MINUS	876 893,7	860 488,1	958 350,2	977 309,7	18 959,5	2,0
MINUSTAH ^b	574 916,5	574 401,7	611 751,2	700 000,0	88 248,8	14,4
MINUT	172 842,0	172 814,5	205 939,4	208 838,4	2 899,0	1,4
MONUC	1 187 676,4	1 163 341,8	1 346 584,6	1 440 094,4	93 509,8	6,9
MONUG ^d	34 484,2	33 982,2	10 946,0	–	(10 946,0)	(100,0)
ONUCI	475 402,6	475 373,3	491 774,1	492 535,7	761,6	0,2
UNFICYP	54 851,1	54 728,0	54 412,7	57 040,0	2 627,3	4,8
Appui de l'ONU pour l'AMISOM	75 641,9	72 042,8	213 580,0	205 327,1	(8 252,9)	(3,9)
Total partiel, missions	6 974 032,7	6 781 830,6	7 479 177,7	7 908 326,4	429 148,7	5,7
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ^d	45 769,0	44 336,7	57 954,1	73 701,8	15 747,7	27,2

Composante maintien de la paix	Montant réparti (2008/09)	Dépenses (2008/09)	Montant réparti (2009/10)	Prévisions de dépenses (2010/11)	Variation	
					Montant	Pourcentage
Compte d'appui ^{a, c}	282 401,9	271 963,6	322 547,4	379 859,8	57 312,4	17,8
Total partiel, ressources	7 302 203,6	7 098 130,9	7 859 679,2	8 361 888,0	502 208,8	6,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	7 799,8	8 779,5	9 539,9	8 791,4	(748,5)	(7,8)
Total	7 310 003,4	7 106 910,4	7 869 219,1	8 370 679,4	501 460,3	6,4

^a Les prévisions de dépenses pour 2010/11 sont communiquées à titre préliminaire, en attendant qu'aient été arrêtés les projets de budget pour cet exercice.

^b Les chiffres ne donnent qu'un ordre de grandeur et sont communiqués à titre indicatif uniquement, en attendant qu'aient été estimées les prévisions de dépenses pour la MINUSTAH compte tenu du séisme qui s'est produit le 12 janvier 2010.

^c Des crédits d'un montant de 28 516 500 dollars ont été ouverts pour l'exercice 2009/10 au titre du progiciel de gestion intégré, à compter de décembre 2009, conformément aux dispositions de la résolution 64/243 de l'Assemblée générale.

^d Le mandat de la MINUEE a pris fin le 31 juillet 2008. Le mandat de la MONUG n'a pas été prorogé au-delà du 15 juin 2009.

64. Le tableau 8 ci-après présente les principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses entre l'exercice 2010/11 et l'exercice 2009/10.

Tableau 8
Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses

Composante maintien de la paix	Principaux facteurs de variation
FINUL	Diminution de 25,3 millions de dollars (soit 4,3 %), qui s'explique par le non-déploiement d'unités des contingents et la réduction en conséquence des montants à rembourser aux États Membres au titre des contingents et du soutien logistique autonome, ainsi que des dépenses relatives aux installations, aux transports terrestres et maritimes, et aux fournitures et services médicaux
FNUOD	Augmentation de 2,9 millions de dollars (soit 6,4 %), qui s'explique par l'augmentation des dépenses au titre de la relève des contingents (vols affrétés et relève d'un nouveau contingent dont le pays d'origine est plus distant géographiquement que celui du contingent qu'il remplace)
MINUAD	Augmentation de 300,4 millions de dollars (soit 18,8 %), qui s'explique par : a) Le déploiement accru de personnel militaire et de police; b) L'augmentation des dépenses découlant du déploiement accru de personnel recruté sur les plans international et national et de Volontaires des Nations Unies, ainsi que de la révision du barème des traitements applicable au personnel recruté sur les plans international et national; c) L'augmentation des dépenses au titre de la construction découlant de l'expansion du programme de travail;

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Principaux facteurs de variation</i>
	<p>d) L'augmentation des dépenses au titre des transports aériens (location d'appareils);</p> <p>e) L'augmentation des dépenses au titre du fret, aucun crédit n'ayant été ouvert à ce titre pour l'exercice 2009/10.</p>
MINUK	Augmentation de 1,5 million de dollars (soit 3,3 %), qui s'explique par le remplacement de 37 véhicules
MINUL	<p>Diminution de 24,9 millions de dollars (soit 4,4 %), qui s'explique par la diminution des dépenses au titre des contingents résultant de la baisse des effectifs militaires (qui passeront de 10 232 pour l'exercice 2009/10 à 8 069 pour l'exercice 2010/11) du fait de l'achèvement de la phase III du retrait de la composante militaire</p> <p>Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre :</p> <p>a) Du personnel civil, compte tenu de la relève des traitements du personnel recruté sur le plan international décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250;</p> <p>b) Des dépenses opérationnelles, du fait de l'augmentation des frais de location et d'exploitation des avions et hélicoptères de la flotte;</p> <p>c) Des carburants et lubrifiants.</p>
MINURCAT	<p>Diminution de 18,1 millions de dollars (soit 2,6 %) qui s'explique par la réduction des dépenses au titre :</p> <p>a) Des contingents et de la police du fait qu'il n'y a pas eu de fret à payer pour le déploiement de matériel appartenant aux contingents et que la relève des contingents s'est faite à moindre coût;</p> <p>b) Des services de construction;</p> <p>c) De la location et de l'exploitation d'hélicoptères résultant de la diminution de la flotte;</p> <p>d) Du fret relatif au matériel appartenant à l'ONU et des dépenses connexes.</p> <p>Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre des contingents, résultant du déploiement accru de l'effectif, et du personnel civil.</p>
MINURSO	<p>Augmentation de 4,7 millions de dollars (soit 8,8 %), qui s'explique par :</p> <p>a) Une augmentation des dépenses au titre des installations et des infrastructures, tenant essentiellement à l'achat de matériel de sécurité incendie, à une initiative visant à passer des carburants fossiles à l'énergie éolienne et solaire (ce qui permet, à terme, de réduire les dépenses au titre de l'approvisionnement en électricité tout en préservant l'environnement) et à la construction et l'équipement d'un atelier mécanique de réparation des véhicules et matériels lourds;</p>

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Principaux facteurs de variation</i>
MINUS	<p>b) Une augmentation des dépenses au titre des transports aériens, du fait de la modification des arrangements contractuels et de la hausse des tarifs concernant la flotte.</p> <p>Augmentation de 18,9 millions de dollars (soit 2 %), qui s'explique par la hausse du prix des rations, des coûts relatifs au matériel majeur appartenant aux contingents et de la location d'aéronefs, ainsi que par l'application, à compter de 2011, du taux de change de la Banque mondiale pour calculer les traitements du personnel recruté sur le plan national et les dépenses de personnel connexes</p>
MONUC	<p>Augmentation de 93,5 millions de dollars (soit 6,9 %), qui s'explique par :</p> <p>a) Le déploiement intégral des effectifs militaires supplémentaires que le Conseil de sécurité a autorisé dans sa résolution 1843 (2008);</p> <p>b) Les dépenses supplémentaires entraînées par la conclusion d'un contrat clef en mains relatif aux carburants (opération et entretien) et par la création d'une réserve stratégique de carburants destinés aux groupes électrogènes et aux transports terrestres, aériens, maritimes et fluviaux;</p> <p>c) La hausse du prix du carburant aviation;</p> <p>d) Une augmentation des dépenses au titre des traitements par suite du relèvement de l'indemnité de poste et de la hausse des dépenses communes de personnel décidés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250 relative à la gestion des ressources humaines.</p>
ONUCI	<p>Augmentation de 0,8 million de dollars (soit 0,2 %), qui s'explique par la hausse des frais de location et d'exploitation d'avions et d'hélicoptères</p> <p>Cette augmentation est en partie compensée par :</p> <p>a) Une diminution des dépenses au titre des contingents, du fait de la réduction des effectifs autorisés;</p> <p>b) Une diminution des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies, résultant de la réduction proposée des effectifs.</p>
UNFICYP	<p>Augmentation de 2,6 millions de dollars (soit 4,8 %), qui s'explique par l'augmentation des dépenses au titre :</p> <p>a) Du personnel civil, du fait de la révision du barème des traitements applicable au personnel recruté sur les plans international et national, de l'application du taux de change de la Banque mondiale pour calculer les traitements du personnel recruté sur le plan national et les dépenses connexes, ainsi que de la création proposée d'un poste de temporaire à la classe P-2 (spécialiste des affaires civiles) au sein du Service des affaires civiles et d'un poste de Volontaire des Nations Unies au sein du Bureau du Conseiller principal;</p> <p>b) Des installations et infrastructures (services contractuels et services collectifs de distribution);</p>

Composante maintien
de la paix

Principaux facteurs de variation

c) Des transports aériens du fait de la hausse des tarifs de l'heure de vol et du prix des carburants.

Cette augmentation est en partie compensée par la réduction des dépenses au titre des technologies de l'information et des communications résultant de la régionalisation de la gestion de ces technologies et de la baisse des tarifs sur vol de ligne pour la relève des contingents.

Appui de l'ONU pour l'AMISOM

Diminution de 8,3 millions de dollars (soit 3,9 %), qui s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions au titre :

a) Du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, la plupart des éléments de matériel ayant été déployés au cours des deux exercices précédents;

b) De l'achat de matériel.

65. Pour l'exercice 2010/11, le nombre total de postes et de postes de temporaire demandés au titre du personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies pour les missions de maintien de la paix et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi est de 28 014, contre 28 300 approuvés pour l'exercice 2009/10, soit une diminution nette de 286, tous postes confondus, résultat net de la suppression de 290 postes et de la création de 4 postes de temporaire. Ce chiffre représente une diminution de 1 % par rapport à l'exercice 2009/10.

66. Le tableau 9 ci-après présente le nombre de postes et de postes de temporaire approuvés pour l'exercice 2009/10 et le nombre de postes et de postes de temporaire proposés pour l'exercice 2010/11.

Tableau 9

Effectifs civils proposés (y compris les Volontaires des Nations Unies)

Composante maintien de la paix	Effectifs approuvés 2009/10			Effectifs proposés 2010/11			Variation	
	Postes	Postes temporaires	Total	Postes	Postes temporaires	Total	Nombre	Pourcentage
FINUL ^a	1 240	5	1 245	1 142	3	1 145	(100)	(8,0)
FNUOD	155	–	155	156	–	156	1	0,6
MINUAD ^a	5 507	38	5 545	5 536	38	5 574	29	0,5
MINUK ^a	490	4	494	434	1	435	(59)	(11,9)
MINUL ^a	1 818	3	1 821	1 818	3	1 821	–	–
MINURCAT ^a	1 565	2	1 567	1 591	–	1 591	24	1,5
MINURSO	292	2	294	294	1	295	1	0,3
MINUS	4 779	89	4 868	4 596	89	4 685	(183)	(3,8)
MINUSTAH ^b	1 996	80	2 076	1 996	80	2 076	–	–
MINUT ^a	1 566	18	1 584	1 586	10	1 596	12	0,8

Composante maintien de la paix	Effectifs approuvés 2009/10			Effectifs proposés 2010/11			Variation	
	Postes	Postes		Postes	Postes		Nombre	Pourcentage
		temporaires	Total		temporaires	Total		
MONUC ^a	4 708	124	4 832	4 740	63	4 803	(29)	(0,6)
MONUG ^c	169	1	170	–	–	–	(170)	(100,0)
ONUCI ^a	1 503	12	1 515	1 367	89	1 456	(59)	(3,9)
UNFICYP	152	–	152	153	1	154	2	1,3
Appui de l'ONU pour l'AMISOM	240	40	280	250	19	269	(11)	(3,9)
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ^a	285	29	314	384	30	414	100	31,8
Compte d'appui	1 245	143	1 388	1 377	167	1 544	156	11,2
Total	27 710	590	28 300	27 420	594	28 014	(286)	(1,0)

^a Les prévisions de dépenses pour 2010/11 sont communiquées à titre préliminaire, en attendant qu'aient été arrêtés les projets de budget pour cet exercice.

^b Les chiffres sont ceux approuvés pour l'exercice 2009/10, en attendant qu'aient été estimées les ressources nécessaires compte tenu du séisme qui s'est produit le 12 janvier 2010.

^c Le mandat de la MONUG n'a pas été prorogé au-delà du 15 juin 2009. Les chiffres pour 2009/10 correspondent à la période de liquidation jusqu'au 31 octobre 2009.

67. La variation du nombre de postes proposés pour l'exercice 2010/11 par rapport au nombre de postes approuvés pour l'exercice 2009/10 s'explique comme suit :

a) Pour la MINURCAT, l'augmentation des effectifs est due à la décentralisation destinée à assurer un meilleur appui aux bureaux régionaux et locaux;

b) Pour la MINURSO, l'augmentation d'un poste est due à la création proposée d'un poste du Service mobile au sein de la Section des opérations aériennes;

c) Pour la MONUC, l'augmentation nette de 16 postes de personnel recruté sur le plan international s'explique essentiellement par la mise en place du Groupe de l'administration pénitentiaire, la consolidation des effectifs des services organiques dans l'est du pays et celle des services d'appui afin de mieux prêter appui aux effectifs supplémentaires des contingents et des unités de police constituées. L'augmentation nette de 80 postes de personnel recruté sur le plan national résulte essentiellement de la conversion en postes de la MONUC de 60 postes au titre de Radio Okapi jusqu'ici financés par la Fondation hironnelle, partiellement compensée par la suppression de 48 postes et de 81 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) au sein de la Division de l'assistance électorale;

d) Pour la MINUAD, il est proposé de créer huit postes aux fins de l'établissement du centre d'opérations conjoint, conformément à la directive donnée par le Département des opérations de maintien de la paix. D'autres créations de postes sont prévues au sein du Service de la gestion des installations et du Service de sécurité en raison de l'augmentation des effectifs militaires et de police;

e) Pour la FNUOD, il est proposé de créer un poste de personnel recruté sur le plan international pour prêter appui au Bureau du commandant de la Force;

f) Pour l'UNFICYP, il est proposé de créer deux postes de temporaire : un poste P-2 de spécialiste des affaires civiles financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au sein du Service des affaires civiles afin d'assurer les fonctions de liaison, et un poste de Volontaire des Nations Unies pour assurer un appui juridique au sein du Bureau du Conseiller principal;

g) Pour la FINUL, la diminution nette de six postes de personnel recruté sur le plan international et 92 postes de personnel recruté sur le plan national résulte de la rationalisation de l'organigramme de la Force, la suppression des bureaux d'administration de secteur et celle de 2 postes de temporaire à la Cellule militaire stratégique étant proposées;

h) Pour la MINUK, il est proposé de supprimer 10 postes de personnel recruté sur le plan international et 49 postes de personnel recruté sur le plan national. Les services d'appui devraient perdre 29 postes, du fait de la réduction des effectifs et de l'externalisation de 30 postes de garde (agents locaux);

i) Pour la MINUS, l'externalisation partielle des services de sécurité permettra de supprimer 184 postes de garde (agents locaux). Il est par ailleurs proposé de créer un poste D-1 de commandant en second de la force;

j) Pour l'ONUCI, il est proposé de supprimer 153 postes (8 postes de personnel recruté sur le plan international, 3 de personnel recruté sur le plan national et 142 postes de Volontaire des Nations Unies) au sein de la Division de l'assistance électorale après les élections qui doivent se tenir en mars 2010. Cette diminution sera en partie contrebalancée par la création de 15 postes de personnel recruté sur le plan national au sein de la Section des services médicaux, proposée pour donner suite à l'évaluation et aux recommandations de l'équipe médicale dépêchée par les services du Siège en août 2009; par la création de 62 postes de temporaire (agents recrutés sur le plan national) au sein de la Section de l'information, de la Section des technologies de l'information et des communications, de la Section des opérations et de la Section du génie, du fait de l'expiration en juin 2009 du contrat relatif à la fourniture de main-d'œuvre; par la création proposée d'un poste P-4 de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité destiné à augmenter les capacités de la Section du désarmement, démobilisation et réintégration en la matière; et par la création proposée d'un poste P-3 d'expert international en armements, le titulaire devant, comme le recommande le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire dans son rapport à mi-parcours, être en mesure d'identifier les armes et être au fait des réalités du commerce des armes;

k) Pour ce qui est de l'appui de l'ONU pour l'AMISOM, la diminution de 11 postes et postes de temporaire s'explique essentiellement par la suppression des postes de temporaire. Les cinq postes de temporaire autorisés au titre du groupe chargé du recrutement international et les deux postes de temporaire de l'équipe de projet de Mombasa devraient être supprimés compte tenu de l'accomplissement des tâches qui avaient été confiées à leurs titulaires. Par ailleurs, il est proposé que les quatre postes de temporaire d'auditeur résident du Bureau d'appui de l'ONU et les 10 postes de temporaire des équipes de planification au Siège soient financés, pour l'exercice 2010/11, par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Cette diminution est en partie contrebalancée par la création demandée de 10 postes

au sein du Bureau, touchant la sûreté et la sécurité (essentiellement à la base d'appui de Mombasa et à Mogadiscio), la gestion et le contrôle des biens, l'appui médical apporté à l'AMISOM et la gestion des projets de génie.

V. État du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2009

68. L'Assemblée générale a créé, dans sa résolution 47/217, le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pour que l'Organisation dispose d'une facilité de trésorerie lui permettant de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. La dotation initiale du Fonds était fixée, dans la même résolution, à 150 millions de dollars. Dans sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994, l'Assemblée décidait de restreindre l'emploi du Fonds au financement de la phase de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la paix, de l'élargissement des opérations existantes ou des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix.

69. Comme il ressort des états financiers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, le solde du Fonds à la fin de l'exercice se montait à 161,6 millions de dollars, soit la réserve de 150 millions et un excédent cumulé de 11,6 millions. Au cours de cet exercice, des prêts à court terme d'un montant de 4 millions de dollars ont été consentis au titre de l'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui ont été remboursés, en même temps que le montant de 2 millions de dollars restant à régler au 30 juin 2008, à réception des contributions mises en recouvrement. Au 30 juin 2009, il restait un prêt à rembourser, d'un montant de 12,8 millions de dollars, octroyé en 1998 et 1999 à la MINURCAT. La part du solde du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix dépassant la dotation autorisée est disponible pour financer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. L'Assemblée ayant approuvé, dans sa résolution 63/287, l'allocation d'un montant de 7,3 millions de dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le solde restant (4,3 millions de dollars) sera, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, porté au budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

VI. Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

A. Gestion du matériel appartenant aux contingents

70. Le Secrétariat, comme il est d'usage, présente le texte définitif des mémorandums d'accord aux États Membres dans les 90 jours suivant le début des négociations, pour examen et approbation. Toutefois, il arrive encore que des mémorandums soient signés tardivement, car dans certains pays fournissant des contingents et des unités de police constituées, le texte doit être approuvé par les organes législatifs et parlementaires à l'issue d'une longue procédure. Ces retards se répercutent sur les remboursements au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome car, actuellement, le Secrétariat traite chaque trimestre

uniquement les demandes de remboursement déposées en vertu de mémorandums d'accord déjà signés.

B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

71. Les sommes dues et remboursées aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées pour les années civiles 2008 et 2009 sont récapitulées dans le tableau 10 ci-après.

Tableau 10

Sommes dues aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

A. Tableau récapitulatif : sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008 ^a	2009
Montant dû au 1 ^{er} janvier	689 121	429 149
Dettes contractées durant l'année (estimation)	1 732 154	1 867 403
À déduire : paiements effectués pendant l'année	1 992 126	1 528 790
Solde au 31 décembre	429 149	767 762

B. Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008 ^a	2009
Montant dû au 1 ^{er} janvier	327 502	104 738
Dettes contractées durant l'année (estimation)	1 074 135	1 138 916
À déduire : paiements effectués pendant l'année	1 296 899	995 700
Solde au 31 décembre	104 738	247 954

C. Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008 ^a	2009
Montant dû au 1 ^{er} janvier	361 619	324 411
Dettes contractées durant l'année (estimation)	658 019	728 487
À déduire : paiements effectués pendant l'année	695 227	533 090
Solde au 31 décembre	324 411	519 808

^a Remplace les informations fournies dans le document A/63/696.

72. Les versements au titre des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi qu'au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome sont effectués en tenant compte du fait que chaque mission doit disposer de trois mois de réserve de liquidités. En 2009, quatre versements trimestriels ont été effectués pour toutes les missions en cours qui avaient suffisamment de liquidités. Des remboursements d'un montant de 300 000 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome ont également été effectués pour une mission achevée ayant un solde de trésorerie suffisant (ONUB).

73. Au 31 décembre 2009, les sommes dues jusqu'en octobre/novembre 2009 aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées à la FINUL, à la FNUOD, à la MINUAD, à la MINURCAT, à la MINUS et à l'ONUCI avaient été remboursées, de même que celles dues, jusqu'en septembre 2009, aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées à la MINUL et à la MONUC. Les remboursements trimestriels au titre des contingents et des unités de police constituées de la MINURSO, la MINUSTAH, la MINUT et l'UNFICYP n'ont pu tous être effectués du fait de la mauvaise situation de trésorerie des comptes spéciaux de ces missions, imputable principalement à la faiblesse du montant des contributions reçues. Les sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées correspondent actuellement à la période allant d'avril à décembre 2009 pour la MINUS, de mai à décembre 2009 pour la MINUSTAH, et de mars à décembre 2009 pour l'UNFICYP. Les sommes dues aux pays fournissant des contingents à la MINURSO n'ont pu être remboursées en 2009 du fait de la mauvaise situation de trésorerie du compte spécial de cette mission; ces sommes correspondent à la période allant d'avril 2002 à décembre 2009.

VII. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

74. Le Secrétariat veille à traiter les demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité dans les 90 jours suivant la réception de tous les documents correspondants. Conformément à la résolution 57/316 de l'Assemblée générale, on trouvera dans le tableau 11 ci-après des informations sur les demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité qui ont été traitées entre janvier et décembre 2009.

Tableau 11

Demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité traitées en 2008

A. Tableau récapitulatif des demandes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
FINUL	19	141,0	6	110,0	3	105,65
FNUOD	12	21,0	4	5,0	1	3,00
MANUI	–	–	–	–	–	–
MINUAD	7	160,0	2	100,0	16	472,50

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
MINUEE	6	24,5	1	5,0	2	51,00
MINUK	–	–	–	–	–	–
MINUL	7	306,9	6	205,0	26	541,50
MINURCAT	–	–	–	–	1	54,00
MINUS	9	208,2	3	82,5	16	171,50
MINUSIL	2	14,5	–	–	–	–
MINUSTAH	20	752,5	–	–	2	76,60
MINUT	–	–	–	–	–	–
MONUC	17	579,5	7	270,0	7	270,00
ONUB	1	50,0	–	–	3	60,50
ONUCI	16	533,8	3	101,2	17	354,40
UNFICYP	–	–	–	–	1	50,00
Total	116	2 791,9	32	878,7	95	2 210,65

B. Indemnisation pour cause de décès

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
FINUL	2	100,0	2	100,0	2	102,65
FNUOD	–	–	–	–	–	–
MANUI	–	–	–	–	–	–
MINUAD	3	150,0	2	100,0	8	400,00
MINUEE	–	–	–	–	1	50,00
MINUK	–	–	–	–	–	–
MINUL	6	302,4	4	200,0	6	300,00
MINURCAT	–	–	–	–	1	54,00
MINUS	2	100,0	1	50,0	1	50,00
MINUSIL	–	–	–	–	–	–
MINUSTAH	14	700,0	–	–	1	52,60
MINUT	–	–	–	–	–	–
MONUC	11	550,0	5	250,0	5	250,00
ONUB	1	50,0	–	–	1	50,00
ONUCI	10	504,8	1	51,2	4	202,40
UNFICYP	–	–	–	–	1	50,00
Total	49	2 457,2	15	751,2	31	1 561,65

C. Indemnisation pour cause d'invalidité

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
FINUL	17	41,0	4	10,0	1	3,0
FNUOD	12	21,0	4	5,0	1	3,0
MANUI	–	–	–	–	–	–
MINUAD	4	10,0	–	–	8	72,5
MINUEE	6	24,5	1	5,0	1	1,0
MINUK	–	–	–	–	–	–
MINUL	1	4,5	2	5,0	20	241,5
MINURCAT	–	–	–	–	–	–
MINUS	7	108,2	2	32,5	15	121,5
MINUSIL	2	14,5	–	–	–	–
MINUSTAH	6	52,5	–	–	1	24,0
MINUT	–	–	–	–	–	–
MONUC	6	29,5	2	20,0	2	20,0
ONUB	–	–	–	–	2	10,5
ONUCI	6	29,0	2	50,0	13	152,0
UNFICYP	–	–	–	–	–	–
Total	67	344,7	17	127,5	64	649,0

VIII. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

75. L'Assemblée générale est priée de prendre note du présent rapport.

Annexe I

Décisions et demandes énoncées dans la résolution 61/276 de l'Assemblée générale concernant les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : questions intersectorielles

<i>Référence</i>	<i>Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions</i>	<i>Mode de communication de l'information, le cas échéant, à la soixante-troisième session</i>
Section II	Établissement et présentation des budgets	
Paragraphe 5	Prie le Secrétaire général de continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session.	Par. 18 à 22
Section XIII	Transports aériens	
Paragraphe 3	Réitère la demande qu'elle a adressée au Secrétaire général au paragraphe 3 de la section XIX de sa résolution 59/296, afin que la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes soit améliorée et corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés.	Par. 26 à 33
Paragraphe 4	Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres.	Par. 26 à 33
Section XIV	Transports terrestres et utilisation des véhicules et des pièces de rechange	
Paragraphe 1	Prie le Secrétaire général de rendre compte, dans son prochain rapport d'ensemble, des progrès accomplis sur le plan de la gestion des pièces de rechange à l'échelle mondiale.	Par. 34 et 35
Paragraphe 5	Prend note des efforts faits par le Département des opérations de maintien de la paix pour mettre au point, dans le cadre de son système Galileo de gestion des stocks, un système global de gestion du parc automobile pour la gestion des pièces de rechange, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, des progrès accomplis en ce qui concerne l'achèvement de ce projet.	Par. 34 et 35

Section XV Gestion des carburants

- Paragraphe 2 Prie à nouveau le Secrétaire général d'élaborer un manuel et des consignes permanentes sur la gestion des carburants et faire désormais figurer dans son rapport sur la question des renseignements sur l'examen du modèle utilisé pour l'approvisionnement en carburants et les mesures prises pour améliorer la gestion des carburants, notamment les enseignements tirés des projets relatifs au Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions et au système FuelLog, ainsi que les projets concernant l'adoption d'autres systèmes conçus pour faciliter la gestion des carburants au niveau mondial. Par. 36

Section XVI Déontologie et discipline

- Paragraphe 5 Prie le Secrétaire général de rechercher des moyens de renforcer la coopération et la coordination entre les équipes chargées de la déontologie et de la discipline, le Bureau des services de contrôle interne et les autres entités du système des Nations Unies, aussi bien au Siège que sur le terrain, et lui rendre compte de la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, dans son rapport d'ensemble. Par. 53 à 58

Annexe II

Définition des termes se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

Les termes ci-après se rapportent aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir le chapitre I du présent rapport).

Création d'un poste. Elle intervient lorsque l'on a besoin de ressources humaines supplémentaires mais qu'il n'est pas possible d'en réaffecter à partir d'autres services ni d'assurer autrement l'exécution de certaines activités à l'aide des ressources existantes.

Réaffectation d'un poste. Elle intervient lorsqu'il est proposé d'utiliser un poste initialement approuvé pour l'accomplissement de fonctions données aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires mais dénuées de lien avec les fonctions d'origine. Bien qu'une réaffectation puisse exiger du titulaire un changement de lieu d'affectation ou de service, elle n'entraîne cependant pas de changement de catégorie ou de classe.

Transfert d'un poste. Il intervient lorsqu'il est proposé de transférer un poste approuvé pour permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre service.

Reclassement ou déclassement d'un poste. Il intervient lorsqu'il est proposé de revoir la classe d'un poste approuvé parce que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé.

Suppression d'un poste. Elle intervient lorsqu'il est proposé de supprimer un poste approuvé parce qu'il n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires dans la mission.

Transformation d'un poste. Trois cas de figure sont possibles :

- Transformation en postes d'un poste de temporaire : elle intervient lorsqu'il est proposé de transformer en poste un poste de temporaire approuvé et financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) parce que les fonctions qui s'y attachent revêtent un caractère continu;
- Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national d'un poste occupé par un vacataire ou une personne titulaire d'un contrat de louage de services : elle intervient lorsqu'il est proposé de transformer un poste occupé par un vacataire ou une personne titulaire d'un contrat de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
- Transformation d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan international en poste de fonctionnaire recruté sur le plan national : elle intervient lorsqu'il est proposé de transformer en poste faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national un poste approuvé ayant fait l'objet d'un recrutement sur le plan international.